

LA FICHE D'INSCRIPTION



extrait du guide de l'inscription - pages 45 à 81

année universitaire

20¹⁷₁₈

Comprendre ou compléter la fiche d'inscription

Suite aux procédures d'inscription en ligne, l'impression de la fiche d'inscription est assurée par l'application **RDV.WEB**. Par conséquent, la fiche est pré-remplie avec les informations que vous avez précédemment saisies.

Cependant, si vous constatez une erreur ou que votre situation a changé entre l'impression de la fiche et le rendez-vous d'inscription, vous pouvez être amené(e) à les modifier au stylo.

D'autre part, certaines inscriptions n'étant pas possibles en ligne, il est nécessaire dans ces cas-là de compléter manuellement la fiche.

Les indications de remplissage de votre fiche sont données par page et par rubrique.



Pour des raisons de lisibilité, utilisez un stylo à ENCRE ROUGE et écrivez en MAJUSCULES.

Dans tous les cas, ne pas remplir les parties grisées réservées à l'**administration**.

En-tête de la fiche d'inscription

La date et le lieu du rendez-vous d'inscription sont notés en haut.

Rendez-vous d'inscription le	10/09/2013	à	08:45
Salles Inscription Administrative	H013		Inscription Pédagogique
			H005

Le cas échéant figure également la date de la réunion d'information pour les étudiants de première année et la date de la journée d'intégration.

Si vous vous êtes inscrit(e) sur l'application PRIMO.WEB, un numéro étudiant vous a été attribué à la fin et est imprimé sur la fiche.

N° Etudiant UT2J : Si vous avez déjà été inscrit à l'UT2J, le n° d'étudiant correspond aux 8 derniers chiffres de l'identifiant figurant sur la carte d'étudiant MUT si celle-ci a été délivrée par l'UT2J. Si vous avez été inscrit dans deux établissements, se référer au n° figurant sur le certificat de scolarité ou sur le relevé de notes délivrés par l'UT2J.

N° Etudiant UTM	21219999	N° de dossier (OPI)	NW12008274
------------------------	-----------------	----------------------------	-------------------

N° de dossier (OPI) : ce numéro ne concerne que les premières inscriptions à l'UT2J. Il peut être issu selon le cas de votre n° de dossier APB (précédé de P17) ou de votre numéro de dossier INO.WEB (commençant par NW).

Ce numéro n'est pas renseigné (et n'a pas à l'être) dans certains cas :

- Si vous avez retiré un dossier « papier » (par exemple pour une formation à accès sélectif)
- Si vous vous réinscrivez à l'UT2J dans le cadre d'un redoublement ou d'une poursuite de cursus

Pavé 1 : État-civil

1			
Nom patronymique	DOE	Prénom	JOHN
Nom d'usage (marital)			
Prénom 2		Prénom 3	
N° INE ou BEA	0105106294	x	<div style="border: 1px solid red; padding: 2px;"> Réservé à l'administration Provisoire <input type="checkbox"/> Création <input type="checkbox"/> </div>
Né(e) le (Jour / Mois / Année)	14 / 10 / 1994		
Département ou pays de naissance	AIN	Code	001
Commune	ARGIS	Sexe :	Masculin <input checked="" type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>

Nom(s) : à indiquer en majuscules

Le nom patronymique est le nom de naissance. Le nom d'usage ne doit être complété **que par les femmes mariées**, il s'agit du nom marital.

Prénom(s) : Les prénoms composés sont à indiquer avec tiret et en majuscules, ex : JEAN-MARC

N° INE ou BEA :

- Numéro BEA (Base Elève Académique) ou INE-Elève (Identifiant National Elève)

Si vous êtes titulaire d'un Baccalauréat français obtenu après 1994/1995, vous avez reçu au cours du premier trimestre de votre terminale un numéro appelé Base Elève Académique (BEA) ou INE-Élève, qui deviendra votre INE. Ce numéro BEA (ou INE-Élève) est rappelé sur votre relevé de notes du baccalauréat, et sur le relevé des épreuves anticipées du baccalauréat. Vous pouvez également contacter le secrétariat de votre établissement pour plus d'informations.

- Numéro INE (Identifiant National Etudiant)

Si vous n'avez pas de numéro BEA (Bac avant 1995 par exemple), mais que vous avez déjà été inscrit dans une Université Française, cette dernière a dû vous attribuer un numéro Identifiant National Etudiant (INE). Ce numéro INE est rappelé sur vos relevés de notes et/ou cartes d'étudiant.

Département ou pays de naissance :

Cf. [Tableau 1 - Codes des départements de France métropolitaine](#) ci-dessous, [Tableau 2 - Codes des départements et collectivités d'outre-mer \(DOM - COM\)](#) et [Tableau 3 - Codes des pays et des nationalités](#)

001	Ain	033	Gironde	066	Pyrénées-Orientales
002	Aisne	034	Hérault	067	Rhin (Bas-)
003	Allier	035	Ille-et-Vilaine	068	Rhin (Haut-)
004	Alpes de Haute Provence	036	Indre	069	Rhône
005	Alpes (Hautes-)	037	Indre-et-Loire	070	Saône (Haute-)
006	Alpes-Maritimes	038	Isère	071	Saône-et-Loire
007	Ardèche	039	Jura	072	Sarthe
008	Ardennes	040	Landes	073	Savoie
009	Ariège	041	Loir-et-Cher	074	Savoie (Haute-)
010	Aube	042	Loire	076	Seine-Maritime
011	Aude	043	Loire (Haute-)	079	Sèvres (Deux-)
012	Aveyron	044	Loire-Atlantique	080	Somme
013	Bouches-du-Rhône	045	Loiret	081	Tarn
014	Calvados	046	Lot	082	Tarn-et-Garonne
015	Cantal	047	Lot-et-Garonne	083	Var
016	Charente	048	Lozère	084	Vaucluse
017	Charente-Maritime	049	Maine-et-Loire	085	Vendée
018	Cher	050	Manche	086	Vienne
019	Corrèze	051	Marne	087	Vienne (Haute-)
02A	Corse du Sud	052	Marne (Haute-)	088	Vosges
02B	Haute-Corse	053	Mayenne	089	Yonne
021	Côte-d'Or	054	Meurthe-et-Moselle	090	Territoire de Belfort
022	Côtes-d'Armor	055	Meuse		Ile de France
023	Creuse	056	Morbihan		
024	Dordogne	057	Moselle		
025	Doubs	058	Nièvre	075	Paris (ville de)
026	Drôme	059	Nord	077	Seine-et-Marne
027	Eure	060	Oise	078	Yvelines
028	Eure-et-Loir	061	Orne	091	Essonne
029	Finistère	062	Pas-de-Calais	092	Hauts-de-Seine
030	Gard	063	Puy-de-Dôme	093	Seine-Saint-Denis
031	Garonne (Haute-)	064	Pyrénées-Atlantiques	094	Val-de-Marne
032	Gers	065	Pyrénées (Hautes-)	095	Val d'Oise

Tableau 1 - Codes des départements de France métropolitaine

971	Guadeloupe	988	Nouvelle Calédonie
973	Guyane	987	Polynésie Française
972	Martinique	975	Saint-Pierre et Miquelon
974	Réunion	984	Terres Australes
976	Mayotte	986	Wallis et Futuna
		977	Saint-Barthélemy
		978	Saint Martin

Tableau 2 - Codes des départements et collectivités d'outre-mer (DOM - COM)

EUROPE	ASIE	AFRIQUE	AMÉRIQUE	OCÉANIE
125 Albanie	212 Afghanistan	319 Açores, Madère	441 Antigua et Barbuda	501 Australie
109 Allemagne	201 Arabie saoudite	303 Afrique du Sud	415 Argentine	508 Fidji
130 Andorre	252 Arménie	352 Algérie	436 Bahamas	513 Kiribati
110 Autriche	253 Azerbaïdjan	395 Angola	434 Barbade	515 Marshall (Iles)
131 Belgique	249 Bahreïn	327 Bénin	429 Belize	516 Micronésie (états fédérés de)
148 Biélorussie	246 Bangladesh	347 Botswana	418 Bolivie	507 Nauru
118 Bosnie-Herzégovine	214 Bhoutan	331 Burkina	416 Brésil	502 Nouvelle Zélande
111 Bulgarie	224 Birmanie	321 Burundi	401 Canada	510 Papouasie-Nouvelle Guinée
119 Croatie	225 Brunei	322 Cameroun	417 Chili	503 Pitcairn (Ile)
101 Danemark	234 Cambodge	396 Cap Vert	419 Colombie	517 République des Iles Palaos
134 Espagne	216 Chine	323 Centrafricaine (République)	406 Costa Rica	512 Salomon (Iles)
106 Estonie	254 Chypre	397 Comores	407 Cuba	506 Samoa
156 Ex-rép. Yougoslave de Macédoine	239 Corée (République de)	324 Congo	438 Dominique	505 Territoire des USA en Occidentales
105 Finlande	238 Corée (Rép. populaire démocratique)	326 Côte d'Ivoire	414 El Salvador	509 Tonga
100 France	247 Emirats arabes unis	399 Djibouti	420 Equateur	511 Tuvalu
133 Gibraltar	255 Géorgie	301 Egypte	404 Etats-Unis	514 Vanuatu
126 Grèce	223 Inde	317 Erythrée	435 Grenade	
112 Hongrie	231 Indonésie	315 Ethiopie	430 Groenland : Territoire du Danemark	
136 Irlande ou Eire	204 Iran	328 Gabon	409 Guatemala	
102 Islande	203 Irak	304 Gambie	428 Guyana	
127 Italie	207 Israël	329 Ghana	410 Haïti	
157 Kosovo	217 Japon	330 Guinée	411 Honduras	
107 Lettonie	222 Jordanie	314 Guinée Equatoriale	426 Jamaïque	
113 Liechtenstein	256 Kazakhstan	392 Guinée Bissau	405 Mexique	
108 Lituanie	257 Kirghizistan	332 Kenya	412 Nicaragua	
137 Luxembourg	240 Koweït	348 Lesotho	413 Panama	
144 Malte	241 Laos	302 Libéria	421 Paraguay	
151 Moldavie	205 Liban	316 Libye	422 Pérou	
138 Monaco	227 Malaisie	333 Madagascar	408 Rép. Dominicaine	
120 Monténégro	229 Maldives	334 Malawi	442 Saint-Christophe et Neviès	
103 Norvège	242 Mongolie	335 Mali	440 Saint-Vincent et les Grenadines	
135 Pays-Bas	215 Népal	350 Maroc	439 Sainte-Lucie	
122 Pologne	250 Oman	390 Maurice	437 Suriname	
139 Portugal	258 Ouzbékistan	336 Mauritanie	432 Territoire des USA en Amérique	
114 Roumanie	213 Pakistan	393 Mozambique	427 Territ. du Roy-Uni dans l'Atlantique Sud	
132 Royaume-Uni	261 Palestine (Territoire Gaza et Jéricho)	311 Namibie	431 Territoire des Pays-Bas	
123 Russie	220 Philippines	337 Niger	425 Territoire du Royaume-Uni aux Antilles	
128 Saint-Marin	248 Qatar	338 Nigéria	433 Trinité et Tobago	
121 Serbie	226 Singapour	339 Ouganda	423 Uruguay	
117 Slovaquie	235 Sri Lanka	313 Provinces espagnoles d'Afrique	424 Venezuela	
145 Slovénie	206 Syrie	312 Rép. Démocratique du Congo (ex Zaïre)		
104 Suède	259 Tadjikistan	340 Rwanda		
140 Suisse	236 Taiwan	389 Sahara occidental		
116 Tchèque (République)	219 Thaïlande	306 Sainte-Hélène		
155 Ukraine	262 Timor oriental	394 Sao-Tomé et Principe		
129 Vatican ou St Siège	260 Turkménistan	341 Sénégal		
	208 Turquie	398 Seychelles		
	243 Vietnam	342 Sierra Leone		
	251 Yémen	318 Somalie		
		343 Soudan		
		391 Swaziland		
		309 Tanzanie		
		344 Tchad		
		308 Territoires britanniques de l'océan indien		
		345 Togo		
		351 Tunisie		
		346 Zambie		
		310 Zimbabwe		

Tableau 3 - Codes des pays et des nationalités

Les codes des territoires étrangers (figurant en gras) doivent être uniquement utilisés pour les adresses. Pour les nationalités des étudiants résidant dans des territoires étrangers, utiliser le tableau de correspondance « Territoires étrangers » ci-dessous.

132 Territoires du Royaume-Uni : Gibraltar	132 Territoires du Royaume-Uni dans l'Océan Atlantique Sud
132 Territoires du Royaume-Uni Océan Atlantique : Ste Hélène	101 Territoires du Danemark : Groenland
134 Provinces espagnoles d'Afrique : Présides, Canaries	135 Territoires des Pays-Bas
139 Provinces portugaises d'Afrique : Açores, Madère	404 Territoires des USA
132 Territoires du Royaume-Uni aux Antilles	132 Iles Pitcairn

Tableau 4 : Correspondances entre territoires étrangers et nationalités

Pavé 2 : Nationalité, situation familiale, handicap

2	Nationalité	FRANCAIS(E)	Code	100
Situation familiale :				
<input checked="" type="checkbox"/> 1 - Seul(e) sans enfant <input type="checkbox"/> 2 - En couple sans enfant <input type="checkbox"/> 3 - Seul(e) avec enfant(s) <input type="checkbox"/> 4 - En couple avec enfant(s)				
Handicap : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si Oui Code <input type="text"/>				

Nationalité : se référer au [Tableau 3 - Codes des pays et des nationalités](#).

Handicap : la réponse à cette question et le codage du type de handicap ont un caractère facultatif. Ces informations sont destinées à faciliter la mise en œuvre de mesures appropriées au bon déroulement de votre cursus universitaire.

Dès votre inscription, adressez-vous à la DIVE, Pôle des étudiants en situation de handicap.

Mèl. : beltran@univ-tlse2.fr ou mell@univ-tlse2.fr

Code	Type de handicap	Code	Type de handicap
IC	Troubles intellectuels et cognitifs (autismes...)	TP	Troubles psychiques
TL	Troubles du langage et de la parole (dyslexie, dysphasie...)	TV	Troubles viscéraux (cardiaques, respiratoires, liés à une pathologie cancéreuse...)
TM	Troubles moteurs	C	Cécité
MV	Autre trouble des fonctions visuelles	S	Surdité sévère et profonde
TA	Autre trouble des fonctions auditives	PT	Plusieurs troubles associés
AT	Autres troubles		

Tableau 5 - Handicap

Pavé 3 : Situation militaire

3	Situation militaire :			
<input type="checkbox"/> 1 - Incorporable <input type="checkbox"/> 2 - Sous les drapeaux <input type="checkbox"/> 3 - Exempté <input type="checkbox"/> 4 - Service accompli				
<input type="checkbox"/> 5 - Recensement effectué (moins de 18 ans) <input checked="" type="checkbox"/> 6 - A.P.D. effectué (plus de 18 ans) <input type="checkbox"/> 7 - En attente (moins de 18 ans non recensé ou plus de 18 ans sans certificat de participation à A.P.D.)				
Si vous êtes sous les drapeaux, précisez la date de libération : mois <input type="text"/> année <input type="text"/>				

Le recensement et la journée **d'appel** de préparation à la défense (APD) sont obligatoires **jusqu'à** 25 ans pour présenter les concours et examens **d'Etat**.

Vous allez vous présenter à un examen et vous avez moins de 25 ans à la date **d'inscription** : le diplôme (et/ou l'**attestation** de réussite au diplôme) ne vous sera remis que sur présentation :

- de l'**attestation** ou récépissé de recensement délivré par la Mairie de votre domicile
- le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ou à défaut tout document de la Direction du Service National attestant que vous êtes en règle avec les obligations du service national.

Pavé 4 : *Cursus dans l'enseignement supérieur français*

4	Année de première inscription dans l'enseignement supérieur français	2012	/	2013		
	Année de première inscription dans une université publique française	2012	/	2013		
	Dénomination de l'établissement	TOULOUSE 2			Code	0311383K
	Année de première inscription à l'Université Toulouse 2-Le Mirail	2012	/	2013		

Année de première inscription dans **l'enseignement** supérieur français : Il s'agit de l'année de première inscription dans un établissement public ou privé français dispensant des formations post-bac : université, IUT, institut catholique, faculté privée, ESPE, écoles d'ingénieurs, de commerce, écoles d'art, BTS, CPGE, formation à l'ESEU, DAEU, capacité en droit,...



Ne tenez en aucun cas compte **d'éventuelles années d'études à l'étranger** (sauf établissement français localisé à **l'étranger**).

Année de première inscription dans une université publique française : Il s'agit de l'année de première inscription dans une université **PUBLIQUE** française (y compris IUT et ESPE, pour lesquels il faut mentionner l'Université de rattachement). Indiquez obligatoirement le nom et le code de cette Université (voir le tableau ci-dessous)

ACADÉMIE	CODE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	NOM D'USAGE
AIX-MARSEILLE	0134009M	UNIVERSITE AIX MARSEILLE *	
	0840685N	UNIVERSITE AVIGNON	PAYS DU VAUCLUSE
AMIENS	0601223D	UNIV TECHNOLOGIE COMPIEGNE	
	0801344B	UNIVERSITE AMIENS *	PICARDIE JULES VERNE
BESANCON	0251215K	UNIVERSITE BESANCON *	FRANCHE COMTE
	0900424X	UNIV TECHN BELFORT MONTBELIARD	
BORDEAUX	0331764N	UNIVERSITE BORDEAUX 1	SCIENCES & TECHNOLOGIES
	0331765P	UNIVERSITE BORDEAUX 2	VICTOR SEGALEN
	0331766R	UNIVERSITE BORDEAUX 3	M DE MONTAIGNE SC HUMAINES
	0332929E	UNIVERSITE BORDEAUX 4 *	MONTESQUIEU
	0640251A	UNIVERSITE PAU	PAYS DE L'ADOUR
	0330192E	IEP BORDEAUX	
CAEN	0141408E	UNIVERSITE CAEN *	BASSE NORMANDIE
CLERMONT-FERRAND	0631262E	UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 1	AUVERGNE
	0631525R	UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 2 *	BLAISE PASCAL
CORSE	7200664J	UNIVERSITE CORSE*	PASCAL PAOLI
CRÉTEIL	0772502B	UNIVERSITE MARNE LA VALLEE	
	0772710C	PRES de PARIS EST	
	0931238R	UNIVERSITE PARIS 13	PARIS NORD VILLETANEUSE
	0931827F	UNIVERSITE PARIS 8	VINCENNES A ST DENIS
	0941111X	UNIVERSITE PARIS 12 *	VAL DE MARNE
DIJON	0211237F	UNIVERSITE DIJON*	BOURGOGNE
GRENOBLE	0381838S	UNIVERSITE GRENOBLE 1 *	JOSEPH FOURIER
	0381839T	UNIVERSITE GRENOBLE 2	PIERRE MENDES FRANCE
	0381840U	UNIVERSITE GRENOBLE 3	STENDHAL
	0383412C	PRES GRENOBLE	
	0381912X	INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE	
	0380134P	IEP GRENOBLE	
	0730858L	UNIVERSITE CHAMBERY	SAVOIE
GUADELOUPE	9710585J	UNIVERSITE ANTILLES GUYANE	
LILLE	0593279U	UNIVERSITE VALENCIENNES	UVHC
	0593559Y	UNIVERSITE LILLE 1	SCIENCES ET TECHNOLOGIES
	0593560Z	UNIVERSITE LILLE 2	DROIT ET SANTE
	0593561A	UNIVERSITE LILLE 3	CHARLES DE GAULLE
	0595964M	UNIVERSITE LITTORAL	
	0623957P	UNIVERSITE ARTOIS *	
LIMOGES	0870669E	UNIVERSITE LIMOGES*	

Tableau 6 - Codes des Universités et des Grands établissements

ACADÉMIE	CODE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	NOM D'USAGE
LYON	0421095M	UNIVERSITE SAINT ETIENNE	JEAN MONNET
	0691774D	UNIVERSITE LYON 1 *	CLAUDE BERNARD
	0691775E	UNIVERSITE LYON 2	AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE
	0692437Z	UNIVERSITE LYON 3	JEAN MOULIN
MAYOTTE	9760358K	CUFR DE MAYOTTE	
MONTPELLIER	0341087X	UNIVERSITE MONTPELLIER 1	
	0341088Y	UNIVERSITE MONTPELLIER 2*	SCIENCES ET TECH DU LANGUEDOC
	0341089Z	UNIVERSITE MONTPELLIER 3	PAUL VALERY
	0660437S	UNIVERSITE PERPIGNAN	
	0301687W	UNIVERSITE NIMES	
NANCY-METZ	0542493S	UNIVERSITE DE LORRAINE *	
NANTES	0440984F	UNIVERSITE NANTES *	
	0490970N	UNIVERSITE ANGERS	
	0720916E	UNIVERSITE LE MANS	
NICE	0060931E	UNIVERSITE NICE *	SOPHIA ANTIPOLIS
	0830766G	UNIVERSITE TOULON	TOULON ET DU VAR
NOUVELLE CALÉDONIE	9830445S	UNIVERSITE NOUVELLE-CALEDONIE	
ORLÉANS-TOURS	0370800U	UNIVERSITE TOURS	FRANCOIS RABELAIS
	0410981U	ENS NATURE PAYSAGE BLOIS	
	0450855K	UNIVERSITE ORLEANS*	
PARIS	0750736T	PARIS DAUPHINE	DAUPHINE
	0751717J	UNIVERSITE PARIS 1	PANTHEON SORBONNE
	0751718K	UNIVERSITE PARIS 2	PANTHEON ASSAS
	0751719L	UNIVERSITE PARIS 3	SORBONNE NOUVELLE
	0751720M	UNIVERSITE PARIS 4*	SORBONNE
	0751721N	UNIVERSITE PARIS 5	RENE DESCARTES
	0751722P	UNIVERSITE PARIS 6	PIERRE ET MARIE CURIE
	0751723R	UNIVERSITE PARIS 7	DENIS DIDEROT
	0753428U	INST PHYSIQUE DU GLOBE PARIS	
	0753431X	IEP PARIS	
	0753488J	INST NAT LANGUES ET CIV ORIENT	INALCO
	0753496T	OBSERVATOIRE PARIS	
POITIERS	0171463Y	UNIVERSITE LA ROCHELLE	
	0860856N	UNIVERSITE POITIERS *	
POLYNÉSIE FRANCAISE	9840349G	UNIVERSITE POLYNESIE FRANCAISE*	
REIMS	0101060Y	UNIV TECHNOLOGIE TROYES	
	0511296G	UNIVERSITE REIMS*	CHAMPAGNE ARDENNE
RENNES	0290346U	UNIVERSITE BREST*	BRETAGNE OCCIDENTALE
	0350936C	UNIVERSITE RENNES 1	
	0350937D	UNIVERSITE RENNES 2	HAUTE BRETAGNE
	0561718N	UNIVERSITE BRETAGNE SUD	LORIENT VANNES
RÉUNION	9740478B	UNIVERSITE LA REUNION *	
ROUEN	0761904G	UNIVERSITE ROUEN*	HAUTE NORMANDIE
	0762762P	UNIVERSITE LE HAVRE	
STRASBOURG	0673021V	UNIVERSITE STRASBOURG*	
	0681166Y	UNIVERSITE MULHOUSE	HAUTE ALSACE
TOULOUSE	0311381H	INP TOULOUSE	
	0311382J	UNIVERSITE TOULOUSE 1	CAPITOLE
	0311383K	UNIVERSITE TOULOUSE 2 *	JEAN JAURÈS
	0311384L	UNIVERSITE TOULOUSE 3	PAUL SABATIER
	0811293R	CUFR ALBI	
VERSAILLES	0781944P	UNIVERSITE VERSAILLES ST QUENTIN	
	0911101C	UNIVERSITE PARIS 11	PARIS SUD
	0911975C	UNIVERSITE EVRY VAL D'ESSONNE	
	0921204J	UNIVERSITE PARIS 10	NANTERRE
	0951793H	UNIVERSITE CERGY PONTOISE*	

L'astérisque (*) indique l'établissement auquel est rattachée l'ESPE de l'Académie.

Année de première inscription à l'Université de Toulouse – Jean Jaurès : Les étudiants inscrits à l'UT2J sites d'Albi, Rodez ou Castres avant la rentrée 2002 sont considérés comme ayant été inscrits à l'UT2J. Les étudiants inscrits à l'IUFM de Midi-Pyrénées en 2007-2008, ou les années précédentes, sont considérés comme ayant été inscrits à l'IUFM et non à l'UT2J. Les étudiants inscrits à l'ESPE (IUFM) de Midi-Pyrénées à compter de 2008-2009 sont considérés comme ayant été inscrits à l'UT2J et non à l'ESPE.

Pavé 5 : Baccalauréat ou titre **d'accès** à l'Université

5 Si vous êtes titulaire d'un baccalauréat français, précisez :							
l'année d'obtention	2010	la série	0002-EURO	0002	la mention	ASSEZ BIEN	AB
type d'établissement							
le département d'obtention	AIN				001		
Sinon, précisez par quel titre vous avez obtenu l'équivalence du baccalauréat :							
<input type="checkbox"/> 0032 - Diplôme ou titre français (admis en dispense du bac)				<input type="checkbox"/> 0033 - ESEU A / DAEU A	<input type="checkbox"/> 0031 - Diplôme ou titre étranger		
<input type="checkbox"/> 0036 - Dispense du Baccalauréat (validation d'étude ou d'acquis)				<input type="checkbox"/> 0030 - Capacité en droit	<input type="checkbox"/> 0034 - ESEU B / DAEU B		
				<input type="checkbox"/> 0037 - Autres cas de non bacheliers			

Année d'obtention : Pour un baccalauréat obtenu pendant l'année scolaire n/ n+1, c'est l'année civile n+1 qui doit être indiquée.

Exemple : Si vous étiez inscrit en terminale en 2015-2016 et avez obtenu le baccalauréat en juin 2016, l'année d'obtention du baccalauréat est 2016.

Type : voir [Tableau 12 - Types d'établissements](#).

Code Département : voir [Tableau 1 - Codes des départements de France métropolitaine](#) et [Tableau 2 - Codes des départements et collectivités d'outre-mer \(DOM - COM\)](#).

NB : Baccalauréat obtenu à l'étranger : indiquer simplement 099 pour l'étranger.

Code Etablissement : ce code n'est à renseigner que pour les Universités, par exemple si vous avez obtenu un DAEU. Voir [Tableau 6 - Codes des Universités et des Grands établissements](#).

Série : voir [Tableau 7 - Codes des séries du Baccalauréat](#)

POUR LA SESSION 1995 ET LES SESSIONS POSTÉRIEURES	
<i>Bacs généraux</i>	
S	SCIENTIFIQUE
L	LITTÉRAIRE
ES	ECONOMIQUE ET SOCIALE
0002	BAC EUROPEEN (sanctionnant les études du cycle secondaire dans les écoles européennes et agréées)
<i>Bacs technologiques</i>	
STI	SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES (jusqu'à la session 2012)
STT	SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES (jusqu'à la session 2006)
STG	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION (jusqu'à la session 2012)
STMG	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION (à partir de la session 2013)
STL	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE
SMS	SCIENCES MEDICO- SOCIALES (jusqu'à la session 2008)
ST2S	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTE ET DU SOCIAL (depuis la session 2009)
STPA	SCIENCES ET TECHNOLOGIE DU PRODUIT AGRO-ALIMENTAIRE (jusqu'à la session 2007)
STAE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'AGRONOMIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (jusqu'à la session 2007)
STAV	SCIENCES ET TECHNOLOGIE AGRONOMIE ET VIVANT (à partir de la session 2008)
TD2A	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU DESIGN ET DES ARTS APPLIQUES (à partir de la session 2013)
TI2D	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT (à partir de la session 2013)
F11	F11 – MUSIQUE et TMD
F11P	F11P – DANSE
F12	F12 – ARTS APPLIQUES (session antérieure ou égale à 1998)
HOT	HOTELLERIE
<i>Bacs professionnels</i>	
0021	BACS PROFESSIONNELS INDUSTRIELS
0022	BACS PROFESSIONNELS TERTIAIRES
0023	BACS PROFESSIONNELS AGRICOLES

Tableau 7 - Codes des séries du Baccalauréat

POUR LES SESSIONS ANTERIEURES A 1995	
<i>Bacs généraux</i>	
A	A – PHILOSOPHIE- LETTRES (OU PHILO, session antérieure à 1984)
B	B – ECONOMIQUE ET SOCIAL (OU TECHNIQUE ET ECONOMIE, session antérieure à 1984)
A1	A1 – LETTRES- SCIENCES
A2	A2 – LETTRES- LANGUES
A3	A3 – LETTRES- ARTS PLASTIQUES
A4	A4 – LANGUES MATHEMATIQUES (jusque session 1985)
A5	A5 – LANGUES (jusque session 1985)
A6	A6 – EDUCATION MUSICALE (session antérieure à 1984)
A7	A7 – ARTS PLASTIQUES (session antérieure à 1984)
C	C – MATHEMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES (OU MATHEMATIQUES ELEMENTAIRES, session antérieure à 1984)
D	D – MATHEMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE (OU SCIENCES EXPERIMENTALES, session antérieure à 1984)
DP	D' – SCIENCES AGRONOMIQUES ET TECHNIQUES
E	E – MATHEMATIQUES ET TECHNIQUES
<i>Bacs technologiques</i>	
F1	F1 – CONSTRUCTION MECANIQUE
F2	F2 – ELECTRONIQUE
F3	F3 – ELECTROTECHNIQUE
F4	F4 – GENIE CIVIL
F5	F5 – PHYSIQUE
F6	F6 – CHIMIE
F7	F7 – BIOLOGIE OPTION BIOCHIMIE
F7P	F7P – BIOLOGIE OPTION BIOLOGIE
F8	F8 – SCIENCES MEDICO- SOCIALES
F9	F9 – EQUIPEMENT TECHNIQUE – BATIMENT
F10	F10 – MICROTECHNIQUE (session antérieure à 1984)
F10A	F10A – MICROTECHNIQUE OPTION APPAREILLAGE
F10B	F10B – MICROTECHNIQUE OPTION OPTIQUE
F11	F11 – MUSIQUE et TMD MUSIQUE
F11P	F11P – DANSE et TDM MUSIQUE
F12	F12 – ARTS APPLIQUES (session antérieure ou égale à 1998)
F	F – SPECIALITE NON PRECISEE
G1	G1 – TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
G2	G2 – TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION
G3	G3 – TECHNIQUES COMMERCIALES
G	G – SPECIALITE NON PRECISEE
H	H – TECHNIQUES INFORMATIQUES
HOT	HOTELLERIE
<i>Bacs professionnels</i>	
0021	BACS PROFESSIONNELS INDUSTRIELS
0022	BACS PROFESSIONNELS TERTIAIRES

Equivalence du baccalauréat :

0033 – DAEU A ou ESEU A 0034 – DAEU B ou ESEU B

0036 - dispense du baccalauréat : à utiliser si vous n'avez pas le bac et avez déposé un dossier VES, VA85 ou VAE

0037 – autres cas de non bacheliers : uniquement pour les auditeurs libres sans bac ou pour une inscription sans bac à un certificat (C2i, CLES)

0032 - Diplôme ou titre français : uniquement si vous n'êtes pas titulaire du Baccalauréat français mais êtes titulaire d'un des diplômes listés par l'arrêté du 25 août 1969 :

- Titre d'ancien élève, admis aux examens de sortie, des écoles suivantes :
 - Ecole spéciale militaire (Saint-Cyr)
 - Ecole de l'air
- Ecole nationale supérieure des PTT

- Diplôme d'études juridiques générales
- Diplôme d'études économiques générales
- Diplôme universitaire d'études scientifiques
- Diplôme de bachelier en théologie catholique ou en théologie protestante délivré par les facultés de théologie de l'université de Strasbourg
- Diplômes universitaires de Strasbourg
- Diplômes universitaires de technologie :
 - Carrières de l'information
 - Carrières sociales
- Admission au concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure de l'enseignement technique section E, F, G
- Diplôme de l'Ecole pratique des hautes études (quatrième, cinquième et sixième sections)
- Diplôme de l'Ecole nationale des langues orientales vivantes à condition qu'il ne porte pas sur la langue maternelle du candidat
- Diplôme de l'Institut des hautes études d'outre-mer
- Brevets de technicien supérieur délivrés par le ministère de l'Education nationale (art. 35 du décret n° 59-57 du 6 janvier 1959) : secrétariat, tourisme, traducteur commercial, publicité.

Pavé 6 : Adresses

6 Adresse fixe ou des parents :	
"N° et libellé de la voie"	Code postal Commune
34 RUE DES ARTS	31000 TOULOUSE
"Bâtiment, Résidence, Chez"	Pays FRANCE Code 100
"Complément, Commune, Lieu-dit"	Téléphone
	Acheminement étranger
Type d'hébergement pour l'année en cours :	
<input type="checkbox"/> 2 - Foyer agréé	<input checked="" type="checkbox"/> 4 - Domicile parental
<input type="checkbox"/> 7 - Autre mode d'hébergement	<input type="checkbox"/> 5 - Logement personnel
	<input type="checkbox"/> 8 - CROUS (Cité U, Résidence)
Adresse pour l'année en cours : (à renseigner même si identique à l'adresse fixe ou des parents)	
"N° et libellé de la voie"	Code postal Commune
34 RUE DES ARTS	31000 TOULOUSE
"Bâtiment, Résidence, Chez"	Pays FRANCE Code 100
"Complément, Commune, Lieu-dit"	Téléphone fixe
	Acheminement étranger
Téléphone portable	Adresse mèl

Adresse fixe ou des parents : Indiquer une adresse fixe dans le temps, le plus souvent l'adresse des parents.

Pour les adresses à l'**étranger**, indiquer la commune et le code postal dans le champ « Acheminement étranger ».

Code pays : voir [Tableau 3 - Codes des pays et des nationalités](#)

Pavé 7 : Régime **d'inscription** et statut

7	Régime d'inscription :			
	<input checked="" type="checkbox"/> 1 - Formation initiale	<input type="checkbox"/> 2 - Reprise d'études : formation professionnelle continue		
	<input type="checkbox"/> 3 - Reprise d'études : hors dispositif formation professionnelle continue	<input type="checkbox"/> 4 - Formation par apprentissage		
	Statut :			
	<input checked="" type="checkbox"/> 01 - Etudiant	<input type="checkbox"/> 02 - Auditeur libre	<input type="checkbox"/> 03 - Formation continue	<input type="checkbox"/> 04 - Préparations diverses
	<input type="checkbox"/> 06 - Diplôme d'Université ou certificat ne conférant pas le statut étudiant			

Régime **d'inscription** :

- 2 – Reprise d'études : formation professionnelle continue : pour les bénéficiaires :
 - du plan de formation d'une entreprise,
 - du congé individuel de formation,
 - de la rémunération par l'Etat des stagiaires demandeurs d'emploi,
 - du programme ingénieurs et cadres supérieurs.

- 3 – Reprise d'études : hors dispositif de formation professionnelle continue.

Concerne les étudiants en reprise d'études (après un arrêt d'au moins deux années) **non pris en charge par un organisme public ou privé** (ni rémunération, ni frais de formation). Concerne également les candidats en attente d'une réponse de prise en charge.

- 6 – Auditeur libre.

Statut :

- 01 – Etudiant

Les diplômes nationaux, les DU du DEFLE, le DUMI, le DURCA, le DUFLE/S, les préparations à l'agrégation externe et les préparations aux concours externes des métiers de l'enseignement et de la formation confèrent le statut étudiant.

- 02 - Auditeur libre

L'auditeur libre suit les enseignements mais ne peut passer les examens ni faire les devoirs.

Les droits de scolarité sont identiques à ceux du Master et cette inscription ne confère pas le statut d'étudiant. Voir « [Le paiement des droits d'inscription](#) ».

- 03 – Formation continue : réservé aux inscriptions relevant du Service de la Formation Continue.

- 04 - Préparations diverses

Les enseignements sont suivis, les examens sont validés : les Unités d'Enseignement ne peuvent être validées dans le cadre d'un diplôme pour l'année universitaire en cours. Un relevé de notes peut être délivré.

Les droits de scolarité sont identiques à ceux de la Licence et cette inscription ne confère pas le statut d'étudiant. Voir « [Le paiement des droits d'inscription](#) ».

- 06 - Diplôme **d'Université** ne conférant pas le statut étudiant

Les DU ne confèrent pas le statut d'étudiant sauf les DU du DEFLE, le DUMI, le DURCA et le DUFLE/S

Pavé 8 : Catégories socioprofessionnelles

8 Catégorie socioprofessionnelle de l'étudiant :			
<input type="text" value="SS ACT PRO"/>	Code <input type="text" value="82"/>	Durée du contrat : <input type="text"/>	Code <input type="text"/>
Quotité travaillée par l'étudiant : <input type="checkbox"/> A - Temps complet <input type="checkbox"/> B - Temps partiel > à un mi-temps <input type="checkbox"/> C - Temps partiel = ou < à un mi-temps			
Catégorie socioprofessionnelle 1er parent :		<input type="text" value="SS ACT PRO"/>	Code <input type="text" value="82"/>
Catégorie socioprofessionnelle 2e parent :		<input type="text" value="SS ACT PRO"/>	Code <input type="text" value="82"/>



Les 3 rubriques sont obligatoires. La catégorie socioprofessionnelle des parents est à renseigner quel que soit votre âge.

Code	Catégorie socioprofessionnelle	Code	Catégorie socioprofessionnelle
10	Agriculteurs exploitants	48	Contremaitres, agents de maîtrise
21	Artisans	52	Employés civils et agents de service de la Fonction publique, assistant d'éducation
22	Commerçants et assimilés	53	Policiers et militaires
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	54	Employés administratifs d'entreprise
31	Professions libérales	55	Employés de commerce
33	Cadres de la Fonction publique (dont officiers et élèves officiers des armées)	56	Personnels des services directs aux particuliers
34	Professeurs, professions scientifiques (dont médecins hospitaliers et internes des hôpitaux)	61	Ouvriers qualifiés
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	66	Ouvriers non qualifiés
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	69	Ouvriers agricoles
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	71	Retraités Anciens agriculteurs exploitants
42	Instituteurs et assimilés (MA, MI, SE, conseillers d'éducation)	72	Retraités Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	73	Retraités Anciens cadres et professions intermédiaires
44	Clergé, religieux	76	Retraités Anciens employés et ouvriers
45	Professions intermédiaires administratives de la Fonction publique	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	82	Autres personnes sans activité professionnelle
47	Techniciens	99	Inconnu

Tableau 8 - Catégories socioprofessionnelles

Remarques :

- Si vous êtes étudiant et ne travaillez pas, utilisez le code 82.
- Les chômeurs ayant déjà travaillé sont codés dans leur ancienne profession.
- Les chômeurs n'ayant jamais travaillé sont les seuls à être codés dans la rubrique 81.

Activité : cette rubrique est obligatoire pour les personnes travaillant ou ayant travaillé. Si vous êtes au chômage par exemple, précisez le code de votre ancienne profession et « Inactivité » (A).

Code	Durée	Code	Durée
A	Inactivité	81	Contrat supérieur à 1 mois et inférieur ou égal à 6 mois
80	Contrat inférieur ou égal à 1 mois	82	Contrat supérieur à 6 mois
K	Etudiant fonctionnaire stagiaire	L	Emploi d'avenir professeur

Tableau 9 – Activité (durée du contrat)

Remarque : Le code K est à utiliser pour les inscrits en Master 2 MEEF ayant obtenu le concours et étant de ce fait à la fois étudiants en Master 2 et fonctionnaires stagiaires.

Pavé 9 : Sportifs de haut niveau

9 Si vous êtes inscrit(e) sur une liste de sportif de haut niveau, précisez :

SN - Haut niveau national SR - Haut niveau régional SD - Haut niveau départemental SU - Haut niveau universitaire

ATTENTION : vous ne pouvez remplir le pavé « Si vous êtes inscrit sur une liste de sportifs de haut niveau » que si votre candidature a été retenue par le SUAPS (service des sports de **l'Université**). Pour en savoir plus, vous pouvez prendre contact avec le SUAPS (05 61 50 46 05) ou [consulter le site internet de ce dernier](#).

Pavé 10 : Aide financière

10 Aide financière : Code **A** **AUCUNE AIDE**

Cette rubrique est obligatoire. Reportez le code des tableaux ci-dessous correspondant à votre situation.

Code	Type d'aide
A	Aucune aide
B	Bourse sur critères sociaux
K	Fonds National d'Aide d'Urgence (FNAU)
F	Bourse du gouvernement français (BGF)

Code	Type d'aide
H	Bourse non exonérante d'un gouvernement étranger (BGE)
I	Bourse non exonérante des collectivités territoriales
Y	Bourse exonérante des collectivités territoriales

Tableau 10 - Aides financières

Conformément à la réglementation en vigueur, un étudiant percevant des bourses a des obligations quel que soit le régime d'examen choisi à l'inscription :

- Etudiant boursier inscrit en contrôle continu : il doit être assidu aux travaux pratiques, travaux dirigés et aux cours. Il doit obligatoirement présenter les examens de la 1^{ère} session et le cas échéant de la 2^{ème} session.
- Etudiant boursier inscrit en contrôle terminal : il doit obligatoirement **s'inscrire** au SED pour les UE choisies en contrôle terminal. Il doit participer aux regroupements et rendre tous les devoirs demandés. Il doit obligatoirement présenter les examens de la 1^{ère} session et le cas échéant de la 2^{ème} session.

ATTENTION ! Une inscription au SED entraîne une révision des droits à bourse effectuée par les services du CROUS (nouveau calcul des points de distance).

- Tous les étudiants boursiers : toute absence aux examens devra être justifiée par la production de pièces émanant des autorités adéquates. Ces pièces doivent être transmises au bureau des affaires sociales de la composante dans laquelle est inscrit l'étudiant dans un délai maximal de 7 jours après la fin de chaque session d'examen.



Le non-respect **d'une** de ces obligations entraîne la suspension des bourses et le remboursement des sommes versées par le CROUS.

Pavé 11 : Echanges internationaux

11 Si vous vous inscrivez dans le cadre d'échanges internationaux, précisez :

Le sens de l'échange Le programme

Pays d'accueil ou d'origine Code

Etablissement d'accueil ou d'origine Code

Complétez cette rubrique si vous vous inscrivez dans le cadre d'un programme d'échange international. Si vous êtes étudiant de l'UT2J et que vous partez à l'étranger, le sens de l'échange est « Envoyé » (« E »). Si vous êtes un étudiant étranger et venez étudier à l'UT2J dans le cadre d'un échange ou d'une convention entre établissements, le sens de l'échange est « Accueilli » (« A »).

Code pays : voir [Tableau 3 - Codes des pays et des nationalités](#)

Etablissement **d'accueil** : précisez le nom de l'établissement étranger qui vous accueille ou qui vous envoie. A moins que ce ne soit déjà renseigné suite à votre inscription en ligne, ne pas remplir la partie grisée « code » : il s'agit du code de l'établissement étranger, qui sera complété lors de la saisie informatique de votre dossier.

Sens		Code	Nom du programme
Etudiants accueillis	Etudiants envoyés		
A	E	1	ERASMUS+
		5	Autres programmes financés par l'Union Européenne
		6	Autres programmes et accords bilatéraux

Tableau 11 - Programmes d'échanges internationaux

Pavé 12 : Dernier établissement fréquenté

12 Type du dernier établissement fréquenté :

Dénomination complète de l'établissement :

Code Département ou pays Année /

Type **d'établissement** : se reporter ci-dessous au [Tableau 12 - Types d'établissements](#). Il s'agit du dernier établissement dans lequel vous avez été inscrit. Il peut s'agir de l'année dernière (par exemple le lycée si vous êtes bachelier de l'année) ou d'une année antérieure si vous avez interrompu vos études.

Code	Type d'établissement
LY	Lycée (y compris par correspondance)
01	STS (BTS)
05	Etablissement privé d'enseignement universitaire (dont institut catholique)
04	Ecole d'ingénieurs
17	Enseignement par correspondance (enseignement supérieur hors université)
03	Ecole de commerce, gestion, comptabilité (hors prépa.)

Code	Type d'établissement
00	Université publique française (y compris ESEU, DAEU, Capacité en droit, IUFM, ESPE et IUT)
02	CPGE
06	Etablissement d'enseignement supérieur artistique ou culturel
10	Etablissement étranger d'enseignement secondaire ou supérieur
15	Autre établissement ou cursus
18	Etablissement de formation paramédicale ou sociale (hors université)

Tableau 12 - Types d'établissements

Si vous suiviez plusieurs formations simultanément, donnez la priorité à la formation universitaire au sens strict (en excluant les IUT, écoles d'ingénieur, ESPE), ensuite aux autres formations universitaires, puis à la formation que vous considérez comme principale si ce n'était pas dans une Université.

Département ou pays : choisissez la localisation de l'établissement au sens juridique : par exemple si vous étiez à l'IUT de Rodez (département 012), il faudra tout de même ici choisir le département 031, résidence de l'Université Toulouse 1 Capitole dont dépend cet IUT. Voir le [Tableau 1 - Codes des départements de France métropolitaine](#) ou le [Tableau 3 - Codes des pays et des nationalités](#).

Code de l'établissement : il n'est à compléter que pour les Universités publiques françaises. Si vous étiez inscrit dans une ESPE ou un IUT, il faut préciser ici le code de l'Université de rattachement. Voir le [Tableau 6 - Codes des Universités et des Grands établissements](#).

NB : Il n'est pas obligatoire de remplir ce code si le dernier établissement dans lequel vous étiez inscrit n'est pas de type « 00 » (Université publique française).

Pavé 13 : Situation année précédente

13	Situation l'année précédente (2011 / 2012)	<input type="text" value="T"/>	(voir notice page 14)
Dénomination complète de l'établissement :		<input type="text"/>	Code <input type="text"/>
Code Département		<input type="text"/>	ou pays <input type="text"/>

Il s'agit de votre situation l'année dernière. Choisissez le code ci-dessous correspondant à votre situation.

Code	Situation
A	Enseignement secondaire (y compris par correspondance) hors BTS et CPGE
B	BTS (y compris post-BTS)
C	IUT (y compris post-IUT et Licences professionnelles rattachées à l'IUT)
D	CPGE
E	Ecole et formation d'ingénieurs
M	ESPE
G	Enseignement supérieur par correspondance hors Lycée et Université (CNED par exemple)
H	Université (y compris par correspondance, ESEU, DAEU, Capacité en droit)

Tableau 13 - Situations de l'année précédente

Code	Situation
J	Ecole de management (Ecole de commerce, gestion)
K	Autres établissements français (* cf. liste ci-dessous)
Q	Etablissement étranger d'enseignement secondaire (dont lycée étrangers en France)
R	Etablissement étranger d'enseignement supérieur
S	Autre établissement ou cursus en France
T	Non scolarisé l'an passé (et jamais entré dans l'enseignement supérieur français)
U	Non scolarisé l'an passé (et déjà entré dans l'enseignement supérieur français)

* ENS, Instituts Catholiques, MNHN, EHESS, EPHE, ENC, ENSSIB, ENSAE, ICES, INALCO, Institut de Physique du Globe de Paris, IEP de Paris, Observatoire de Paris, VETAGROSUP, Maisons Alfort, ONIRIS, Ecole Nationale Supérieure de Versailles.

Code de l'établissement : il est à compléter pour les Universités publiques françaises et les instituts catholiques. Si vous étiez inscrit dans une ESPE ou un IUT, il faut préciser ici le code de l'Université de rattachement. Voir le [Tableau 6 - Codes des Universités et des Grands établissements](#) et le [Tableau 14 - Codes des Instituts catholiques](#) ci-contre.

ACADÉMIE	CODE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT
TOULOUSE	0310155A	INSTITUT CATHOLIQUE TOULOUSE
NANTES	0490811R	UNIV CATHOLIQUE DE L'OUEST
LILLE	0590344D	INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE
LYON	0690195M	INSTITUT CATHOLIQUE LYON
PARIS	0753541S	INSTITUT CATHOLIQUE PARIS

Tableau 14 - Codes des Instituts catholiques

Département ou pays : choisissez la localisation de l'établissement au sens juridique : par exemple si vous étiez à l'IUT de Rodez (département 012), il faudra tout de même ici choisir le département 031, résidence de l'Université Toulouse 1 Capitole dont dépend cet IUT. Voir le [Tableau 1 - Codes des départements de France métropolitaine](#) ou le [Tableau 3 - Codes des pays et des nationalités](#).

Remarques :

- Ne pas renseigner la localisation si vous n'étiez pas scolarisé l'an dernier.
- Pour l'enseignement par correspondance (situation « G »), préciser la localisation de votre domicile.

Pavé 14 : Dernier diplôme obtenu

14	Type du dernier diplôme obtenu :		
Dénomination complète du diplôme :	BACCALAUREAT (FRANÇAIS)	Code	001
Code département ou pays d'obtention	001	Année universitaire d'obtention	2009 / 2010
Dénomination complète de l'établissement :		Code	

Précisez ici le dernier diplôme que vous avez obtenu.

Il ne **s'agit** pas du diplôme de niveau le plus élevé mais du dernier en date. Voir les codes ci-dessous :

Code	Diplôme
001	Baccalauréat (délivré par l'Etat français)
002	DAEU
003	ESEU
004	Capacité en droit
010	BTS
011	DUT
012	Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE
013	DEUG
014	DEUG IUP
015	DEUP
016	Attestation de fin de 1ère année de médecine, de pharmacie et d'ontologie
017	DEUST
029	Autre diplôme de 1er cycle (DU,...)
030	Diplôme d'éducateur
031	Diplôme d'infirmier
032	Diplôme d'orthophoniste
033	Diplôme d'assistante sociale
034	Autre diplôme paramédical et social
035	DFG Santé
040	Licence LMD
041	Licence professionnelle
042	Licence LMD parcours IUP
043	Licence avant LMD
044	Licence IUP avant LMD
050	Maitrise
051	Maitrise IUP, Maitrise LMD parcours IUP

Code	Diplôme
052	MST
053	MSG
054	MIAGE
055	Diplôme de fin de 2ème cycle des études médicales et pharmaceutiques
056	Diplôme de Sage-Femme
057	Magistère
069	Autre diplôme de 2ème cycle hors magistère (DU,...)
070	DEA
071	DESS
072	MASTER
073	Diplôme d'ingénieur (universitaire ou non)
079	Autre diplôme de 3ème cycle hors diplôme d'ingénieur (Doctorat, DU,...)
080	Docteur en médecine
081	DES pharmacie
082	DES médecine
083	Capacité médecine
084	Attestation de Formation Spécialisée
085	Attestation de Formation Spécialisée Approfondie
086	DIS médecine
087	Diplôme Etude Spécialisée Compl Médecine
500	Diplôme d'établissement étranger supérieur
501	Diplôme d'établissement étranger secondaire
510	DELFB
511	DALFB
519	Autre diplôme supérieur
900	Aucun diplôme supérieur

Tableau 15 - Types de diplômes

Remarques :

- Les choix « DEUG » et « Maîtrise » correspondent aux titres intermédiaires de Licence et Master, qui sont toujours délivrés. Si vous avez par exemple validé la 1^{ère} année d'un Master, choisissez « Maîtrise ».
- Le LMD date de 2002 mais les Universités y sont entrées progressivement, entre la rentrée 2003 et la rentrée 2007. A l'UT2J, c'était à la rentrée 2007.

Département ou pays : Voir le [Tableau 1 - Codes des départements de France métropolitaine](#) ou le [Tableau 3 - Codes des pays et des nationalités](#).

Code de **l'établissement** : il est à compléter pour les Universités publiques françaises et les instituts catholiques. Si vous étiez inscrit dans une ESPE ou un IUT, il faut préciser ici le code de **l'Université** de rattachement. Voir le [Tableau 6 - Codes des Universités et des Grands établissements](#) et le [Tableau 14 - Codes des Instituts catholiques](#).

Pavé 15 : Inscription dans un autre établissement pour l'année en cours

15 Pour l'année universitaire 2012 / 2013, êtes-vous inscrit dans un autre établissement ? Oui Non

Si Oui

Dénomination complète de l'établissement : Code

Maintenez-vous cette inscription ? Oui (parallèle) Non (changement)

Transfert "arrivée" Oui Non

Ne remplissez cette rubrique que si vous êtes déjà inscrit dans un autre établissement.

Code	Type d'établissement
00	Université publique française (y compris ESEU, DAEU, Capacité en droit, ESPE et IUT)
01	BTS
03	Ecole de commerce, gestion, comptabilité (hors prépa.)
04	Ecole d'ingénieurs
17	Enseignement par correspondance (enseignement supérieur hors université, type CNED)

Tableau 16 - Autres établissements fréquentés

Code	Type d'établissement
05	Etablissement privé d'enseignement universitaire (dont institut catholique)
02	CPGE
06	Etablissement d'enseignement supérieur artistique ou culturel
10	Etablissement étranger d'enseignement secondaire ou supérieur
15	Autre établissement ou cursus (* cf. liste ci-dessous)
18	Etablissement de formation paramédicale ou sociale (hors université)

* ENS, Instituts Catholiques, MNHN, EHES, EPHE, ENC, ENSSIB, ENSAE, ICES, INALCO, Institut de Physique du Globe de Paris, IEP de Paris, Observatoire de Paris, VETAGROSUP, Maisons Alfort, ONIRIS, Ecole Nationale Supérieure de Versailles.

Code de **l'établissement** : il est à compléter pour les Universités publiques françaises et les instituts catholiques. Si vous êtes inscrit dans une ESPE ou un IUT, il faut préciser ici le code de **l'Université** de rattachement. Voir le [Tableau 6 - Codes des Universités et des Grands établissements](#) et le [Tableau 14 - Codes des Instituts catholiques](#).

Pavé 16 : Diplôme(s) postulé(s)

16
(voir guide page 67)

Diplôme(s) postulé(s) :

- Dénomination complète de l'année d'inscription : Exemple : L2 Sciences du Langage
L3 Histoire
- si vous souhaitez vous inscrire à un second diplôme
dénomination complète de l'année d'inscription :
- Étudiant boursier : Oui Non

En cas de demande de période de césure, précisez : annuelle semestrielle

Précisez le nom COMPLET du diplôme. Si vous vous inscrivez dans le cadre d'une période de césure, cochez la case correspondante.

Si vous vous êtes inscrit(e) en ligne et souhaitez prendre une seconde inscription, c'est ici qu'il faut le préciser au stylo. Cette seconde inscription modifiera le montant des droits de scolarité.

Remarques importantes :

- en cas de double inscription, les obligations pédagogiques du second diplôme (emploi du temps, épreuves de contrôle continu ou contrôle terminal) sont subordonnées à celles du premier diplôme. En cas de chevauchement d'épreuves, aucune session de remplacement ne sera organisée.
- la seconde inscription a lieu au même moment que l'inscription principale.
- une double inscription dans deux masters à l'UT2J est interdite (sauf accord des deux responsables de Master et validé par le VP-CFVU)

Etudiant boursier : cochez la case correspondante.

Si vous cochez « oui », vous devrez obligatoirement présenter au poste « bourses » sur la chaîne d'inscription :

- la notification 2017-2018 mentionnant un vœu « Toulouse »
- les relevés de notes.



Si la notification ne mentionne pas de vœu « Toulouse », se présenter impérativement au CROUS **d'origine** de la demande de bourses avant les inscriptions pour **l'édition d'une** nouvelle notification mentionnant un vœu « Toulouse ».

Pavé 17 : Sécurité sociale

17 COUVERTURE SOCIALE		BO Situation sociale réservé à l'administration	
<p>En l'absence de justificatif, une affiliation et un paiement seront exigés. (voir guide page 68)</p> <p>● Cas n° 1 : Si vous n'exercez pas d'activité professionnelle à titre personnel (au moins 150h/trimestre ou 500h par an), cochez l'âge que vous atteignez au cours de l'année universitaire et la catégorie socio-professionnelle du/des parent(s) dont vous dépendez pour vos remboursements de santé.</p>			
<p>Âge de l'étudiant-e entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017</p>			
<p>PROFESSION DES PARENTS dont dépend l'étudiant pour sa Sécurité Sociale (en l'absence d'activité professionnelle à titre personnel)</p>		<input type="checkbox"/> de 16 à 19 ans	<input type="checkbox"/> 20 ans
<input checked="" type="checkbox"/> Salariés et assimilés Salarié du privé Fonction publique, ouvrier d'État Salarié ou exploitant agricole Profession médicale conventionnée CCI de Paris Demandeur d'emploi Banque de France Magistrat Caisse des Dépôts Artiste ou auteur Comédie-Française, Théâtre de l'Opéra		<input type="checkbox"/> Affiliation obligatoire et gratuite vous êtes Assuré-e à Titre Personnel (ATP) Identité du parent assureur : nom : prénom : né-e le :	<input type="checkbox"/> Affiliation obligatoire et payante (gratuit pour les boursiers)
<input type="checkbox"/> Travailleurs non salariés ou régimes spécifiques Artisan Commerçant Profession libérale EDF, GDF, RATP Mines Militaire Employé et clerc de notaire Sénat Cultes Fonctionnaire international		<input type="checkbox"/> Pas d'affiliation à la Sécurité sociale étudiante vous êtes couvert-e par la Sécurité sociale de vos parents	<input type="checkbox"/> Affiliation obligatoire et payante (gratuit pour les boursiers)
<input type="checkbox"/> Autres régimes spécifiques Assemblée Nationale Marine marchande (ENIM), Grand Port de Bordeaux Sécurité sociale TOM, CSG, COM		<input type="checkbox"/> Pas d'affiliation à la Sécurité sociale étudiante vous êtes couvert-e par la Sécurité sociale de vos parents	<input type="checkbox"/> Affiliation obligatoire et payante (gratuit pour les boursiers)
<input type="checkbox"/> Agent de la SNCF		<input type="checkbox"/> Pas d'affiliation à la Sécurité sociale étudiante, vous êtes couvert-e par vos parents	
<input type="checkbox"/> Autre situation des parents ou étudiants étrangers hors UE (à préciser) :		<input type="checkbox"/> Affiliation obligatoire et payante (gratuit pour les boursiers)	
<p>● Cas n° 2 : Cas de non-affiliation à la Sécurité sociale étudiante en 2016/2017, pas d'affiliation ni de cotisation si vous êtes :</p> <input type="checkbox"/> Bénéficiaire d'une ARE (Allocation d'aide au Retour à l'Emploi), d'une RZF (Rémunération de Fin de Formation) OU d'une AFDEF (Allocation des Demandeurs d'Emploi en Formation) <input type="checkbox"/> Déjà inscrit-e dans un autre établissement d'enseignement supérieur (Affiliation déjà acquise) <input type="checkbox"/> Résident d'un pays de l'UE-EEE, de la Suisse, du Québec, de la Principauté de Monaco ou d'Andorre <input type="checkbox"/> Dispense activité professionnelle ou autre régime (à préciser, par exemple, incarcéré-e, auditeur libre, etc.) :			
<p>● Cas n° 3 : Affiliation avec cotisation :</p> <input type="checkbox"/> Sur décision individuelle <input type="checkbox"/> Par dérogation, si vous avez plus de 28 ans au 01.09.2016, indiquez le motif de la prolongation Code : <input type="text"/>			
<p>● Cas n° 4 :</p>			
Centre de paiement choisi : <input checked="" type="checkbox"/> 601 - LMDE <input type="checkbox"/> 617- VITTA VI		<input type="checkbox"/> N° de SS provisoire réservé à l'administration	
Numéro de sécurité sociale personnel 1930831555981 42			



L'affiliation et la cotisation revêtent un caractère légal et obligatoire. Vous devez impérativement [consulter la rubrique Sécurité Sociale](#) et cocher la case correspondant à votre situation (sous réserve de posséder toutes les pièces justificatives).

Centre de paiement : Le choix d'un centre payeur est OBLIGATOIRE si vous êtes affilié(e) au régime étudiant de Sécurité Sociale.

Vous avez le choix entre LMDE et VITTA VI. Chacun de ces organismes a reçu une délégation de la CPAM pour agir pour le compte et au nom de la Sécurité sociale. Ils tiennent donc lieu de centres de remboursement des frais médicaux.

N° de sécurité sociale : indiquez votre numéro de sécurité sociale PERSONNEL. Si vous êtes bachelier, vous avez sans doute reçu en juin une carte d'immatriculation lycéen envoyée par la CPAM sur laquelle figure votre numéro.

Pavé 18 : Droits facultatifs

18 PRATIQUE SPORTIVE FACULTATIVE HORS DIPLÔME		BO Situation sociale réservé à l'administration	
Pratique sportive facultative hors diplôme, campus du Mirail cotisation de 12 €, gratuit pour les boursiers : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Code : <input type="text"/> EPS (voir guide page 69)			

Vous pouvez choisir d'exercer une activité sportive en dehors de votre cursus universitaire. Si vous êtes boursier, vous êtes exonéré du paiement de la cotisation. Si vous n'êtes pas boursier et que vous choisissez d'exercer une activité sportive hors diplôme, la cotisation est de 12 euros et sera réglée en même temps que les droits d'inscription.

La Sécurité Sociale

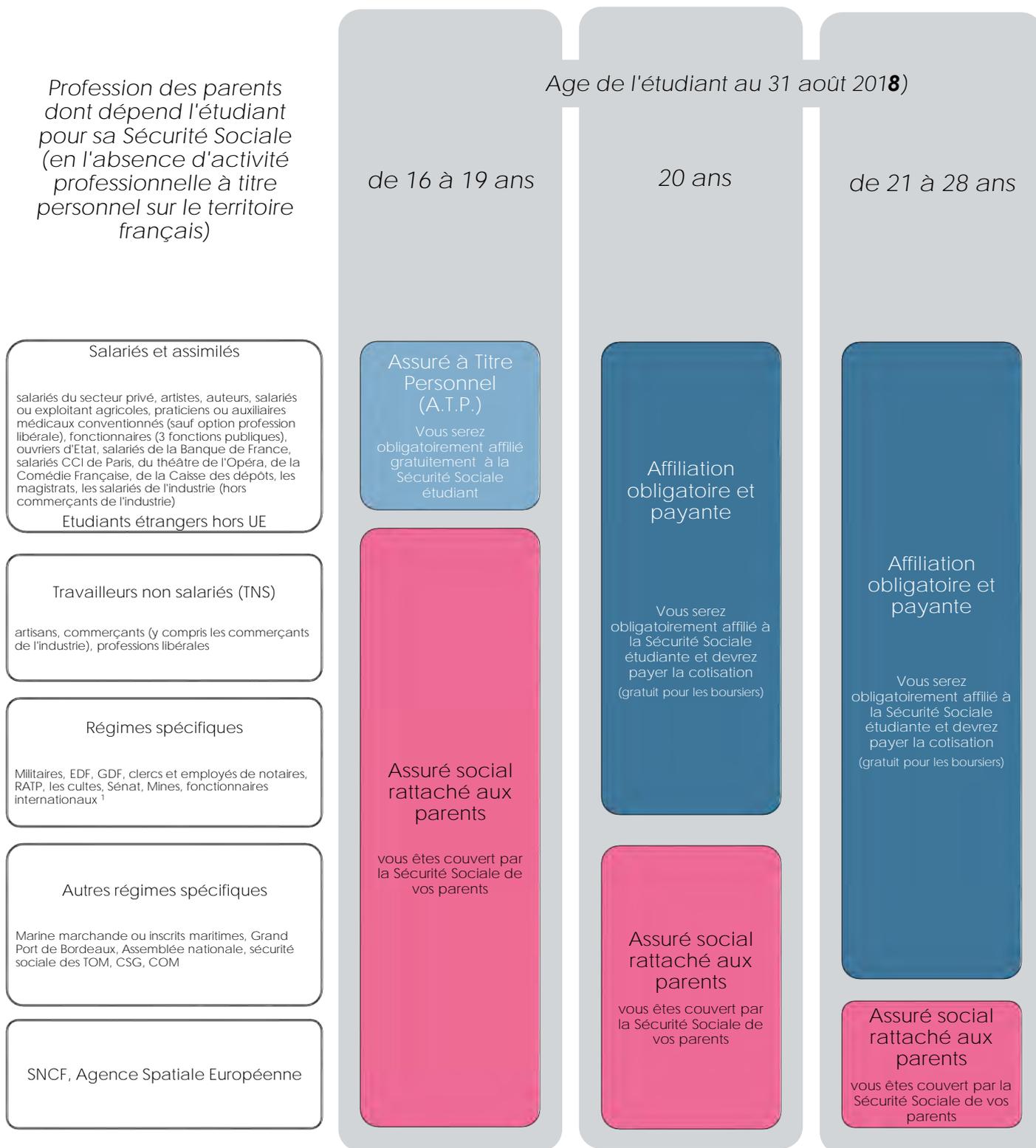


Cette notice est élaborée à partir des textes en vigueur au 31 mai 2017, relatifs aux règles applicables aux étudiants inscrits dans un cursus de formation de l'enseignement supérieur. Les informations contenues dans ce document ne sauraient se substituer aux instructions officielles et aux textes réglementaires qui pourraient faire l'objet de modifications réglementaires ou d'interprétations par les juridictions compétentes, applicables pour la rentrée universitaire 2017/2018.

L'affiliation et la cotisation revêtent un caractère légal et obligatoire.

- L'affiliation à la Sécurité Sociale s'effectue en même temps que l'inscription à l'université (Art. L.381-8 du code de la Sécurité Sociale).
- Le montant de la cotisation doit être obligatoirement versé en début d'année universitaire, en même temps que l'inscription (Art. R 381-15 et R. 381-16 du code de la Sécurité Sociale).
- Le refus de paiement de la cotisation doit entraîner un refus d'inscription (Art. 381-19 du code de la Sécurité Sociale).
- La Sécurité Sociale étudiante prime sur l'affiliation sur critère de résidence ou d'activité de la PUMA (Protection Universelle Maladie).
- Les étudiants qui possèdent un numéro de Sécurité Sociale provisoire doivent demander un numéro définitif au centre de Sécurité Sociale choisi lors de l'inscription : LMDE ou VITAVI.
- La cotisation est forfaitaire même si l'âge requis n'est atteint qu'au cours de l'année universitaire : période de référence du 01.09.2017 au 31.08.2018.
- Les étudiants boursiers sont affiliés gratuitement et exonérés du versement de la cotisation sous réserve qu'ils produisent la notification 2017/2018 de bourse de l'enseignement supérieur mentionnant un vœu pour la ville où est situé l'établissement de formation.
- Les remboursements des prestations sociales sont effectués par l'intermédiaire de l'une des deux mutuelles étudiantes : l'étudiant doit préciser au moment de son inscription le centre de paiement sécurité sociale qu'il a choisi : LMDE ou VITAVI ; aucune modification ne pourra être effectuée par la suite.
- Les étudiants exerçant une activité professionnelle peuvent bénéficier de la dispense d'affiliation uniquement s'ils en remplissent les conditions. Dans ce cas le critère de l'activité professionnelle prime sur les autres critères d'affiliation.
- Quelle que soit votre situation, vous devrez présenter le jour de l'inscription administrative, une attestation de droit à la sécurité sociale ou la carte vitale ; ou son équivalent pour les étudiants de nationalité étrangère.

**EN L'ABSENCE DE JUSTIFICATIF, IL NE SERA PAS FAIT DROIT À LA DEMANDE DE DEROGATION.
L'affiliation et la cotisation revêtent un caractère légal et obligatoire.**

Les cas **d'affiliation** et de non-affiliation à la Sécurité Sociale étudiante

¹ sauf attestation d'ayant-droit de l'organisme international, pour une couverture sociale > à 20 ans

Remarque : Les étudiants étrangers, sauf cas particuliers des étudiants européens, andorrans, monégasques, québécois, sont obligatoirement assujettis au régime étudiant de Sécurité sociale dès 16 ans. Les étudiants ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou ressortissants d'un Etat tiers et résidents de l'Union Européenne, peuvent ne pas être rattachés au régime de Sécurité sociale, s'ils présentent un document attestant qu'ils bénéficient déjà d'une protection sociale à un autre titre.

Pour plus de détails, consultez les différents cas possibles :

Les cas **d'affiliation** et de non affiliation à la sécurité sociale étudiante pour les étudiants de 16 à 28 ans au 31/08/2018 :

PUMA : Protection Universelle Maladie (nouveau nom de la sécurité sociale)

L'activité professionnelle s'entend exclusivement sur le territoire français et doit avoir débuté au plus tard le jour de l'inscription administrative.

Assuré social dont l'affiliation est maintenue au régime social parental, boursier ou non boursier			
	Affiliation au régime	Cotisation	Pièces justificatives
sans activité professionnelle	Se référer au tableau des assurés sociaux dont l'affiliation est maintenue au régime parental		Attestation d'immatriculation de la PUMA du parent sur lequel figure l'étudiant
avec activité professionnelle (contrat mais heures travaillées < à 150 h/trimestre ou 600 h/an			
avec activité professionnelle (contrat + heures)	Maintien dans le régime professionnel	Non redevable de la cotisation	Contrat de travail mentionnant la période d'activité et le nombre d'heures travaillées minimum 150h par trimestre ou 600 h entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018
Ayant droit de conjoint, concubin, partenaire d'un PACS ; boursier ou non boursier ; sans activité professionnelle			
sans activité professionnelle	Maintien dans le régime du conjoint ou assimilé	Non redevable de la cotisation	Attestation d'immatriculation de la PUMA du conjoint sur lequel figure l'étudiant et copie du justificatif de mariage, PACS ou concubinage
Assuré à titre personnel			
Rattaché à la PUMA sur critère de résidence uniquement ou bénéficiaire du RSA ou de la prime d'activité	Affiliation au régime étudiant	Redevable de la cotisation	Carte vitale
sans activité professionnelle ou demandeur d'emploi non indemnisé par pôle emploi, non boursier		Non redevable de la cotisation	Notification de bourse 2017/2018 où figure au moins un vœu pour la ville où est situé l'établissement
sans activité professionnelle, boursier			
Boursier ou non boursier, avec activité professionnelle (contrat + heures) Ou demandeur d'emploi indemnisé par pôle emploi	Maintien dans le régime professionnel	Non redevable de la cotisation	Contrat de travail mentionnant la période d'activité et le nombre d'heures travaillées minimum 150h par trimestre ou 600 h entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018 Ou attestation d'indemnisation de pôle emploi couvrant l'année universitaire
avec activité professionnelle (contrat mais heures travaillées < à 150 h/trimestre ou 600 h/an)	non boursier	Redevable de la cotisation	Contrat de travail où figure la période qui doit couvrir sans interruption du 01/09/2017 au 31/08/2018
	boursier	Non redevable de la cotisation	Contrat de travail où figure la période qui doit couvrir sans interruption du 01/09/2017 au 31/08/2018 Et Notification de bourse 2017/2018 où figure au moins un vœu pour la ville où est situé l'établissement
Etudiant monégasque, québécois, andorran			
avec pièces justificatives	Maintien dans le régime de l'Etat d'origine	Non redevable de la cotisation	Formulaire prise en charge (monégasque), SE 130.4 en cours de validité le jour de l'inscription administrative (andorran), SE 401Q102bis (québécois)
sans pièce justificative et sans activité professionnelle	Affiliation au régime étudiant	Redevable de la cotisation	Carte vitale
sans pièce justificative et avec activité professionnelle sur le territoire français (contrat + heures)	Maintien dans le régime professionnel	Non redevable de la cotisation	Contrat de travail mentionnant la période d'activité et le nombre d'heures travaillées minimum 150h par trimestre ou 600 h entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018

sans pièce justificative et avec activité professionnelle sur le territoire français (contrat mais heures travaillées < à 150 h/trimestre ou 600 h/an)		Affiliation au régime étudiant	Redevable de la cotisation	Contrat de travail où figure la période qui doit couvrir sans interruption du 01/09/2017 au 31/08/2018
Etudiant de nationalité hors UE-EEE-Suisse venant d'un état tiers				
Moins de 20 ans au 31/08/2018 et sans activité professionnelle		Affiliation au régime étudiant	Non redevable de la cotisation	Carte vitale
20 ans au cours de l'année universitaire ou plus et sans activité professionnelle			Redevable de la cotisation	
sans activité professionnelle				
avec activité professionnelle sur le territoire français (contrat + heures)		Maintien dans le régime professionnel	Non redevable de la cotisation	Contrat de travail mentionnant la période d'activité et le nombre d'heures travaillées minimum 150h par trimestre ou 600 h entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018
avec activité professionnelle sur le territoire français (contrat mais heures travaillées < à 150 h/trimestre ou 600 h/an)		Affiliation au régime étudiant	Redevable de la cotisation	Contrat de travail où figure la période qui doit couvrir sans interruption du 01/09/2017 au 31/08/2018
Etudiant européen ou ressortissant d'un état tiers résidant en UE-EEE-Suisse				
sans activité professionnelle et sans pièce justificative		Affiliation au régime étudiant	Redevable de la cotisation	Carte vitale
sans activité professionnelle et avec pièces justificatives		Maintien dans le régime social de l'Etat d'origine	Non redevable de la cotisation	CEAM ou attestation provisoire de CEAM ou formulaire S1, en cours de validité le jour de l'inscription administrative ou assurance privée couvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018 au nom et prénom de l'étudiant avec une adresse au sein de l'UE-EEE-Suisse
avec activité professionnelle et avec pièces justificatives				
sans pièce justificative et avec activité professionnelle sur le territoire français (contrat + heures)		Maintien dans le régime professionnel		Contrat de travail mentionnant la période d'activité et le nombre d'heures travaillées minimum 150h par trimestre ou 600 h entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018
sans pièce justificative et avec activité professionnelle sur le territoire français (contrat mais heures travaillées < à 150 h/trimestre ou 600 h/an)		Affiliation au régime étudiant	Redevable de la cotisation	Contrat de travail où figure la période qui doit couvrir sans interruption du 01/09/2017 au 31/08/2018
Etudiant inscrit dans un autre établissement public ou agréé par l'Etat pour 2017/2018				
Sans pièce justificative		Affiliation au régime étudiant	Redevable de la cotisation	Carte vitale
Avec pièce justificative		Maintien dans le régime	Non redevable de la cotisation	Quittance 2017/2018 de l'établissement d'inscription premier, mentionnant l'affiliation à la PUMA.
Etudiant en situation de handicap				
Bénéficiaire ou non, d'une allocation sans activité professionnelle et	non boursier	Affiliation au régime étudiant	Redevable de la cotisation	Carte vitale
	boursier		Non redevable de la cotisation	Notification de bourse 2017/2018 où figure au moins un vœu pour la ville où est situé l'établissement
avec activité professionnelle (contrat + heures)		Maintien dans le régime professionnel	Non redevable de la cotisation	Contrat de travail mentionnant la période d'activité et le nombre d'heures travaillées minimum 150h par trimestre ou 600 h entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018
avec activité professionnelle (contrat mais heures travaillées < à 150 h/trimestre ou 600 h/an)		Affiliation au régime étudiant	Redevable de la cotisation	Contrat de travail où figure la période qui doit couvrir sans interruption du 01/09/2017 au 31/08/2018

NB : Les attestations d'emploi ou de futur emploi d'un employeur présentées par l'étudiant en lieu et place du contrat de travail ne sont pas recevables.

EN L'ABSENCE DE JUSTIFICATIF, IL NE SERA PAS FAIT DROIT À LA DEMANDE DE DÉROGATION.

Pour les étudiants(es) qui relèveront de l'**affiliation** à la sécurité sociale étudiante, vous devrez fournir le jour de l'**inscription** :

- Les pièces justificatives relatives à votre situation
- Et dans le cadre d'une 1^{ère} affiliation au régime étudiant ou d'un changement de situation, les pièces justificatives du tableau ci-dessous, pour finaliser votre affiliation auprès du centre payeur de sécurité sociale étudiante que vous aurez choisi :

	Déclaration de Choix du Médecin Traitant	RIB personnel	Extrait Acte de Naissance (traduit en Français)	Photocopie d'une Pièce d'Identité	Photocopie de l'attestation d'inscription où apparaît le centre payeur
Etudiant(e) affilié(e) à la Sécurité Sociale Etudiante né(e) en France	X	X			X
Etudiant(e) affilié(e) à la Sécurité Sociale Etudiante né(e) à l'étranger	X	X	X	X	X

Pour l'ESPE, l'IUT de Blagnac, l'IUT de Figeac, et pour les inscriptions en doctorat, ces documents sont à remettre au stand des mutuelles présentes sur les sites durant la période des inscriptions, ou à défaut, à envoyer par voie postale au centre payeur choisi.

Les deux centres payeurs (LMDE Santé des étudiants et VITAVI-Réseau Emévia) tiennent pendant la période d'inscription des stands d'information sur les sites délocalisés de l'UT2J et sur le campus du Mirail (Arche). En dehors des périodes d'inscriptions et pour les inscriptions en doctorat, ces documents peuvent être envoyés par voie postale au centre payeur choisi.

Aide pour une complémentaire santé :

Pour compléter les remboursements de la Sécurité Sociale Etudiante, vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions :

- **d'une** complémentaire santé totalement gratuite : la CMU complémentaire

OU

- **d'une** aide pour financer une complémentaire santé : l'**ACS**

Ces documents sont à télécharger à http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/formulaires/S3711.pdf

OU

- **d'une** aide de la Région Occitanie : le PASS Mutuelle

Le paiement des droits d'inscription

Pour l'inscription à un diplôme national (Licence, Master, Doctorat), le montant des droits est fixé annuellement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il s'agit :

- du droit de scolarité (différent selon le niveau du diplôme)
- du droit « Bibliothèque universitaire », au profit du Service Commun de Documentation (SCD)
- du droit « Médecine préventive », au profit du Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIMPPS)

A l'UT2J, les droits d'inscription à un Diplôme d'Université (DU) sont alignés, selon le niveau, sur les droits d'inscription Licence ou Master. Certains DU comportent par ailleurs des droits complémentaires. D'autre part, certaines inscriptions comportent des tarifs différents :

- Préparations diverses : tarif aligné sur le droit de scolarité Licence
- Auditeurs libres : tarif aligné sur le droit de scolarité Master
- Certificats : tarif variable en fonction du certificat (CLES, C2i2e)

Le montant de la cotisation au régime étudiant de Sécurité Sociale est arrêté chaque année par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé. Pour en savoir plus sur le montant des droits d'inscription, [consultez la fiche « droits d'inscription » sur le site de l'Université.](#)

Titres de paiement acceptés :

- le paiement par carte bancaire. Il n'y a pas de montant minimal exigé.
- les chèques postaux et bancaires domiciliés ou compensables en France établis à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université Toulouse - Jean Jaurès.
- les mandats cash établis à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université Toulouse - Jean Jaurès (attention: les frais sont à la charge de l'étudiant).

Les paiements en espèces et par virement direct ne sont pas acceptés.

Paiement par chèque

Inscrivez au dos du chèque vos nom, prénom et n° étudiant. Ne pas remplir le montant à l'**avance** : celui-ci sera déterminé, selon votre situation, le jour de l'**inscription**.

Les frais **d'inscription** au SED (Service d'Enseignement à Distance) font obligatoirement l'objet d'un chèque séparé libellé à l'**ordre** du Régisseur du SED.

Paiement par mandat-cash

Ce mode de paiement est possible mais **n'est** pas conseillé. Vous devrez vous rendre à la Poste muni(e) d'une pièce d'identité et des frais vous seront facturés (entre 6 et 8 euros selon le montant du mandat). Avant de faire établir le mandat, faites-vous confirmer le montant exact à payer par un personnel de scolarité présent sur la chaîne d'inscription administrative.

Etudiants boursiers

Les boursiers doivent également se munir d'un moyen de paiement accepté par l'établissement.

Paiement fractionné (en 3 fois)

Pour des frais d'inscription supérieurs à 100 €, vous avez la possibilité de payer en trois fois uniquement avec une carte bancaire ayant une validité de trois mois minimum au moment du 1^{er} paiement.

Le paiement en trois fois **n'est** pas proposé pour :

- les inscriptions relevant du service de la Formation Continue
- les frais d'inscription au Service d'Enseignement en Distance
- les inscriptions par voie postale
- une inscription ayant lieu après le 15 octobre de l'année en cours
- les détenteurs d'un compte bancaire à l'étranger

Le paiement fractionné **n'est** pas une obligation. Si vous optez pour ce service, sachez que certains établissements bancaires sont susceptibles de prélever des frais bancaires, renseignez-vous auprès de votre banque : ces frais ne peuvent pas, en tout état de cause, faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de l'université.

Pièces justificatives à présenter lors de l'inscription

La plupart du temps, une liste des pièces justificatives sera éditée en même temps que votre fiche d'inscription, lors du [choix du rendez-vous d'inscription](#) sur [RDV.WEB](#). Cependant, si vous avez retiré un dossier « papier », la liste des pièces à fournir (selon votre situation) est la suivante :

Les originaux des documents demandés sont exigés pour vérification puis rendus à l'étudiant.

Licence, Master, Diplôme d'Université, Préparation concours

- La fiche **d'inscription** administrative datée et signée.
- Les situations universitaires (réinscriptions) ou les originaux des relevés de notes et diplômes obtenus (copies si inscription par voie postale).
- Pour une première inscription à l'UT2J : l'original du Baccalauréat (ou du relevé de notes du baccalauréat) ou du DAEU ou de la dispense du baccalauréat accordée par l'UT2J.
- La dernière carte **d'étudiant** (copie si inscription par voie postale).
- L'original (+ une copie) de la dispense du titre requis ou de la validation des acquis accordée par l'UT2J.
- Une pièce d'identité (Les étudiants étrangers doivent fournir un acte de naissance traduit portant les noms et prénoms du père et de la mère). Si inscription par un tiers : copie de la pièce d'identité de l'étudiant à inscrire.
- Pour les mineurs, une autorisation **d'inscription** à l'UT2J signée par le détenteur de l'autorité parentale.
- Un [titre de paiement](#) * (chèque ou carte bancaire ou mandat-cash), y compris pour les boursiers, **libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UT2J**. Le montant sera déterminé le jour de l'inscription. Les espèces et virements directs ne sont pas acceptés. Ne pas pré-remplir le chèque.
- Eventuellement, un second titre de paiement (chèque ou carte bancaire ou mandat-cash) pour les frais d'inscription au [Service d'Enseignement à Distance](#) *, libellé **à l'ordre du Régisseur du SED**. Les espèces et virements directs ne sont pas acceptés.
- [L'attestation d'immatriculation à la sécurité sociale](#) à laquelle vous êtes rattaché-e.*
- Pour les salariés de moins de 28 ans : le contrat de travail du 1.09.2017 au 31.08.2018 (si 150 h trimestrielles ou 600 h annuelles de travail) + bulletins de salaire.
- Etudiants étrangers (les documents doivent être en cours de validité le jour de l'inscription administrative)
 - Etudiants de l'UE-EEE ou de la Suisse : CEAM ou formulaire S1 valable au 1^{er} septembre 2017 ou une assurance privée valable du 01/09/2017 au 31/08/2018
 - Etudiants québécois : formulaire SE 401 Q 102 Bis ou SE 401 Q 106 ou SE 401 Q 104
 - Etudiants monégasques : accord de prise en charge délivré par les autorités monégasques
 - Etudiants andorrans : exclusivement formulaire SE 130-04
 - Autres nationalités : attestation **d'immatriculation** à la Sécurité Sociale
- Pour les boursiers, la notification 2017/2018 de bourses **mentionnant un « vœu Toulouse »**. *
- Si vous venez d'une autre université française, même avec interruption d'études, l'accusé de réception du dossier universitaire délivré par le service des transferts de votre UFR d'accueil.
- Si vous prenez une langue vivante en option : [le résultat du test eLAO \(pour l'anglais\) ou la fiche d'auto-positionnement en Langue vivante](#) *

* pour en savoir plus : voir les rubriques correspondantes dans le guide de l'inscription.

Doctorat

- La fiche **d'inscription** administrative datée et signée.
- La dernière carte **d'étudiant** (copie si inscription par voie postale).
- Une pièce d'identité (Les étudiants étrangers doivent fournir un acte de naissance traduit portant les noms et prénoms du père et de la mère). Si inscription par un tiers : copie de la pièce **d'identité** de l'**étudiant** à inscrire.
- Un [titre de paiement](#) * (chèque ou carte bancaire ou mandat-cash), y compris pour les boursiers, **libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UT2J**. Le montant sera déterminé le jour de l'inscription. Les espèces et virements directs ne sont pas acceptés. Ne pas pré-remplir le chèque.
- [L'attestation d'immatriculation à la sécurité sociale](#) à laquelle vous êtes rattaché-e.*
- Pour les salariés de moins de 28 ans : le contrat de travail du 1.09.2017 au 31.08.2018 (si 150 h trimestrielles ou 600 h annuelles de travail) + bulletins de salaire.
- Etudiants étrangers (les documents doivent être en cours de validité le jour de l'inscription administrative)
 - Etudiants de l'UE-EEE ou de la Suisse : CEAM ou formulaire S1 valable au 1^{er} septembre 2016 ou une assurance privée valable du 01/09/2017 au 31/08/2018
 - Etudiants québécois : formulaire SE 401 Q 102 Bis ou SE 401 Q 106 ou SE 401 Q 104
 - Etudiants monégasques : accord de prise en charge délivré par les autorités monégasques
 - Etudiants andorrans : exclusivement formulaire SE 130-04
 - Autres nationalités : attestation **d'immatriculation** à la Sécurité Sociale
- En cas de cotutelle internationale, quittance de paiement des droits **d'inscription** 2017/2018 auprès de l'**établissement** étranger (obligatoire en cas **d'exonération** des droits **d'inscription** à l'UT2J prévue dans la convention)

étape 1
Olympe de Gougues - salle G 023

UFR HISTOIRE, ARTS ET ARCHÉOLOGIE

- Anthropologie
- Documentation, Archives, Médiathèque et Édition
- Histoire
- Histoire de l'art et Archéologie

étape 1
Le Gai Savoir - salle GA 061

UFR LETTRES, PHILOSOPHIE, MUSIQUE, ARTS DU SPECTACLE ET COMMUNICATION

- Arts plastiques - Design
- Communication, études visuelles et arts de la scène (Art&Com)
- Langues, Littératures et Civilisations anciennes
- Lettres modernes, Cinéma et Occitan
- Musique
- Philosophie

■ IFMI (Institut de Formation des Musiciens Intervenants)

étape 1
INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE

pour tous les étudiants

étape 2
INSCRIPTION AU SED

pour les étudiants ayant choisi une ou plusieurs UE à distance

étape 3
CARTE D'ÉTUDIANT

pour les nouveaux étudiants

étape 1
Olympe de Gougues - salle GS 102

UFR SCIENCES, ESPACES, SOCIÉTÉS

- Géographie - Aménagement - Environnement
- Mathématiques - Informatique
- Sciences économiques et gestion
- Sciences de l'éducation et de la formation
- Sociologie

■ ISTHIA (Tourisme, Hôtellerie, Alimentation)

étape 1

Érasme - salle LA 48

UFR LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES

- Études du Monde Anglophone (anglais)
- Études Hispaniques et Hispano-Américaines (espagnol, catalan)
- Français Langue Étrangère
- Langues étrangères (allemand, arabe, chinois, italien, japonais, polonais, portugais, russe, autres langues)
- LEA (Langues Étrangères Appliquées)
- CeTlM (Traduction, interprétation en Langue des signes)
- Sciences du langage

■ IPEAT (Études sur les Amériques)

étape 1
Philippe Mairieu - salle M 108

UFR PSYCHOLOGIE

- Psychologie clinique du sujet
- Psychologie cognitive, ergonomie
- Psychologie du développement
- Psychologie sociale, du travail et des organisations
- Psychopathologie, psychologie de la santé, neurosciences



étape 3
Arche - salle B 226

DÉLIVRANCE DE LA CARTE D'ÉTUDIANT (CARTE MUT)

étape 1
Arche - salle 108

DIVISION DE LA VIE ÉTUDIANTE
Étudiants étrangers

étape 1
MDR - bureau D 133

DIVISION DES ÉTUDES DOCTORALES (DED)

Partie 3

INFORMATIONS DIVERSES

Les autres procédures d'inscription

Il existe d'autres procédures d'inscriptions spécifiques à l'Université, qui ne sont pas toujours disponibles en ligne. Vous trouverez d'autres information sur le site web, dans la rubrique Inscription / Scolarité, sur la [page Autres procédures d'inscription](#).

L'inscription en « préparations diverses »

Le régime "préparations diverses" s'adresse aux étudiants ayant validé une 1ère et 2ème année de Licence et inscrits en L3 ou plus. Vous pouvez vous inscrire à des UE du même niveau (ou d'un niveau inférieur) que celui de votre diplôme le plus élevé.

Cette inscription est souvent faite en parallèle à un diplôme. Elle n'est pas possible en ligne mais effectuée lors du rendez-vous d'inscription administrative. Le montant de l'inscription est aligné sur le tarif Licence (fixé nationalement).

L'inscription en « UE hors cursus »

En sus de son diplôme, tout étudiant de Licence 3 ou Master peut s'inscrire à une ou deux Unité(s) d'Enseignement supplémentaire(s) dite(s) "UE hors cursus. Il s'agit des UE **d'apprentissage** de langues vivantes, autrement appelées UE LANSAD (LANGues pour les Spécialistes d'Autres Disciplines)

Cette inscription est obligatoirement faite en parallèle à un diplôme. Elle n'est pas possible en ligne mais effectuée lors du rendez-vous d'inscription administrative. Aucun paiement supplémentaire n'est demandé pour cette inscription.

Les Doctorats

L'inscription en doctorat est gérée par la Division des Etudes Doctorales. La première inscription n'est pas disponible en ligne.

En revanche, les 2^{ème} et 3^{ème} inscriptions en doctorat sont possibles sur [APO.WEB \(voir la procédure\)](#).

ATTENTION : cette inscription en ligne ne peut fonctionner que si vous avez été inscrit à l'UT2J : il est possible que vous dépendiez d'une de nos Ecoles Doctorales mais que vous soyez inscrit dans une autre Université : dans ce cas, reportez-vous à la procédure d'inscription de cette dernière.

A partir de la 4^{ème} inscription en doctorat, il n'est plus possible de **s'inscrire** en ligne.

[Voir le site de la DED pour en savoir plus...](#)

Les certificats et les diplômes d'Université

[Voir le site web de l'UT2J](#)

Consulter son inscription sur l'ENT

Une fois votre ENT activé (voir « Accès ENT » [sur la page d'accueil du site de l'UT2J](#)), vous pourrez y consulter, en plus de diverses informations et actualités, le détail de vos inscriptions et résultats :



Bienvenue [Nom]

Étudiant [Menu]

- Accueil
- Mot de passe
- Se déconnecter

Recherche [Champ]

Vous êtes ici : Accueil Etudiant > Informations pédagogiques

Mon dossier de scolarité

Mon Dossier de Scolarité | Mes Inscriptions 2012/2013 | Mes Notes et Résultats

Mon adresse de messagerie [Champ]

Mes coordonnées

Etat Civil	
N° étudiant	103
INE	169502 V
Nom / Prénom	FLORENT
Nationalité	FRA NCAIS(E)
Né(e) le	05 janvier 1985
A	AUCH
Département ou Pays	GER S

Mes adresses

Adresse pour l'année 2012/2013	
Adresse	20 RUE [Champ] Etage 2
Ville	31400 TOULOUSE
Pays	FRANCE
Téléphone	06 71 [Champ]

Adresse Fixe	
Adresse	LABARTHE
Ville	32260 LABARTHE
Pays	FRANCE
Téléphone	05 62 [Champ]

Bac	
Bac	S-Scientifique
Obtenu en	2002
Mention	AB
Département	GER S

En cas d'erreur, contacter le secrétariat de votre département/formation :
 Liste des composantes pédagogiques de l'Université
 Une fois sur la page du département, cliquer sur [Annuaire du département](#)

En cliquant sur « Mes inscriptions », vous pourrez consulter vos inscriptions administratives et pédagogiques en cours.

Vous êtes ici : Accueil Etudiant > Informations pédagogiques

Mon dossier de scolarité

Mon Dossier de Scolarité | **Mes Inscriptions 2012/2013** | Mes Notes et Résultats

Mon inscription administrative 2012/2013

Année	Code	Version	Etape
2012/2013	SL21L3	890	L3 Sciences du Langage

Mon inscription pédagogique

Code	Libellé	Formule d'examen
ANB2AOLX	Anglais: Préparation niveau B2A	Contrôle Continu
ANB2BOLX	Anglais : Préparation au niveau B2B	Contrôle Continu
SL0016X	Phonétique, phonologie, syntaxe	Contrôle Continu
SL0017X	Sémiotique générale, morphologie, sémantique générale	Contrôle Continu
SL0018X	Analyse de corpus	Contrôle Terminal
SL0019X	Outils informatiques pour la linguistique	Contrôle Terminal
SL0023X	Apport des sciences du langage aux champs de métiers	Contrôle Terminal
SL0220X	Psycholinguistique	Contrôle Terminal
SL0720X	Linguistique et TAL	Contrôle Continu
SL0920X	Phonologie et Morphologie	Contrôle Continu

En cas d'erreur, contacter le secrétariat de votre département/formation :
 Liste des composantes pédagogiques de l'Université
 Une fois sur la page du département, cliquer sur [Annuaire du département](#)

ATTENTION : votre inscription pédagogique ne sera consultable que lorsque celle-ci aura été saisie : il faudra patienter quelques jours après le rendez-vous.

Editer sa situation universitaire depuis l'ENT

The screenshot shows a web browser window with a PDF document titled 'florent.lartet_SL21L38902012 (10).pdf' open. Below the browser, the ENT interface displays a section for '2013/2014 Mes Notes et Résultats'. It contains a table with columns for 'Session 1', 'Session 2', and 'Résultat'. The table lists several exam sessions with their respective scores and results (ADM). At the bottom of the table, there is an 'Impression' column with a PDF icon, which is highlighted by a blue arrow pointing from the text 'Cliquer sur l'icône PDF.'

	Session 1	Session 2	Résultat
	14.287		ADM
			ADM
(P)	15.117		ADM
(P)	14.495		ADM
t internet			ADM
			ADM
			ADM

on 1	Session 2	Résultat	Impression
		ADM	

En cliquant sur l'onglet « Mes Notes et Résultats », vous pourrez éditer une situation universitaire pour chacune de vos années à l'UT2J

Ce document vous permettra de justifier de vos notes et résultats pour un usage interne à l'Université, en particulier lors de votre réinscription. Il n'est donc pas nécessaire de retirer un relevé de notes à l'accueil de votre UFR pour vous réinscrire.

Cliquer sur l'icône PDF.

NB : Pour justifier de vos résultats auprès d'un autre établissement, d'un organisme, employeur, etc., nous vous invitons à retirer auprès de l'accueil de votre UFR ou composante un relevé de notes dûment signé et cacheté.

Autres sources d'information

- Le site internet de l'Université : www.univ-tlse2.fr, et notamment les rubriques :
 - [Découvrir nos formations](#)
 - [Inscriptions / Scolarité](#)

Contacts inscriptions

Disciplines	UFR ou École	Téléphone	Courriel
Anthropologie Archives, Médiathèque, Édition Arts plastiques et Design Histoire Histoire de l'art et Archéologie	UFR Histoire, Arts et Archéologie	05 61 50 43 11	inscriptions.histoire@univ-tlse2.fr
Langues étrangères Sciences du langage	UFR Langues, Littérature et Civilisations Etrangères	05 61 50 37 92	inscriptions.llce@univ-tlse2.fr
Lettres modernes Lettres classiques Occitan Philosophie Musique Communication Etudes visuelles Arts de la scène	UFR Lettres, Philosophie et Musique	05 61 50 48 52	inscriptions.lettres@univ-tlse2.fr
Psychologie	UFR Psychologie	05 61 50 41 58	inscriptions.psycho@univ-tlse2.fr
Géographie Sociologie Mathématiques Informatique Sciences de l'éducation Sciences économiques Gestion	UFR Sciences, Espaces et Sociétés	05 61 50 38 50	inscriptions.ses@univ-tlse2.fr
Masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	ESPE	05 62 25 20 00	espe.admission@ac-toulouse.fr
Informatique Ingénierie et Maintenance Réseaux et Télécoms Services à la personne	IUT de Blagnac	05 62 74 75 75	dir-iutb@univ-tlse2.fr
Carrières sociales Techniques de commercialisation Génie Mécanique et productique	IUT de Figeac	05 65 50 30 60	scolarite.iut-figeac@univ-tlse2.fr
Etudes sur les Amériques	IPEAT	05 61 50 43 93	ipeat@univ-tlse2.fr
Tourisme, Hôtellerie Alimentation	ISTHIA	05 61 50 42 30	isthia.toulouse@univ-tlse2.fr
Ecole Supérieure d'Audiovisuel	ESAV	05 61 50 35 07	esav@univ-tlse2.fr

Informations légales

Information dans le cadre de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à **l'informatique**, aux fichiers et aux libertés

*Mention **d'information** relative à votre gestion administrative, pédagogique et numérique*

Afin de gérer et d'organiser votre parcours d'étudiant, l'Université Toulouse – Jean Jaurès ou l'une de ses Ecoles Internes, réalise un traitement informatisé de vos données à caractère personnel recueillies au travers de votre dossier d'inscription.

Vos informations seront consignées au sein d'une application informatique déclarée auprès des services de la CNIL (déclaration n° :1432446 v0 du 25/05/2010). Cette opération nous permet d'**assurer** (« extrait de la déclaration RU-013 de la CNIL ») la :

- *Gestion administrative de la pédagogie et de la scolarité des étudiants (gestion des inscriptions via notamment des services numériques, gestion comptable des paiements et remboursements de droits, préparation des sessions d'examen et gestion des épreuves, saisie des notes et résultats, gestion des stages, gestion des thèses, gestion des extractions pour la sécurité sociale et les mutuelles, gestion des inscriptions des dossiers sociaux des étudiants auprès du CNOUS) ;*
- *Réalisation de traitements à des fins de statistiques ;*
- *Mise en œuvre d'enquêtes sur les conditions de vie des étudiants.*

Afin d'être en mesure d'accéder au monde numérique universitaire et d'échanger avec l'administration, les unités de formations (UFR) ou les départements, l'Université crée automatiquement vos identités numériques. Ces informations strictement personnelles vous permettront d'accéder à l'Environnement Numérique de Travail (*accéder à votre dossier informatique étudiant, à votre bureau virtuel, aux ressources mises à disposition par les équipes pédagogiques*), d'obtenir une adresse électronique institutionnelle au format *prenom.nom@etu.univ-tlse2.fr* ou d'ouvrir une session de travail sur les postes informatiques... Une règle de conduite vous sera rappelée lors du premier accès à l'ENT via l'acceptation de la charte informatique des étudiants.

Il est possible que vous soyez par ailleurs sollicité-e pour répondre à des enquêtes de satisfaction ou des enquêtes d'opinion concernant votre formation, vos conditions de vie en relation avec vos études, vos enseignements, puis au-delà de vos inscriptions à l'université, sur votre insertion professionnelle. Dans la plupart des cas, ces études sont menées par l'Observatoire de la Vie Étudiante, structure chargée, au sein de l'université, d'élaborer des outils d'analyse et d'aide à la décision. Vous pourrez également être contacté-e par vos enseignants ou des services communs de l'université.

Pour chaque sollicitation, vous serez informé-e des objectifs, des modalités de passage de l'enquête et de diffusion des résultats.

Ces enquêtes sont facultatives, mais nous souhaitons insister ici sur l'importance de votre participation.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi « Libertés et responsabilités des Universités » (LRU - Août 2007), la mission d'information, d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants constitue une compétence renforcée de notre établissement. Cette mission s'appuie en particulier sur les résultats d'enquêtes menées auprès d'anciens étudiants sortis de l'enseignement supérieur, qui permettent aujourd'hui de mieux vous informer sur les débouchés possibles de nos formations. Vous pouvez, vous aussi, contribuer à mieux informer les promotions suivantes d'étudiants.

Dans ce cadre, votre université peut être amenée à transmettre des informations vous concernant, au cours de votre cursus ou après votre sortie de l'établissement, vers des organismes extérieurs habilités à collecter l'information sur les parcours étudiants, leurs conditions de vie ou leur insertion professionnelle, en vue d'études statistiques et enquêtes d'évaluation.

Mention **d'information** relative à la carte multiservices (Carte MUT)

La carte multiservice « Carte MUT » délivrée par l'Université Toulouse - Jean Jaurès est l'**aboutissement d'un** projet de l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMiP) dont elle se trouve membre fondateur. Le Système de Gestion des Cartes (SGC) à l'**origine** de la création de votre carte est géré par le Service Numérique de l'Université de Toulouse (SNUT) (déclaration n° 131 43 44). Ce projet « Carte MUT » se réalise en partenariat avec le CROUS de Toulouse et avec la participation de la Région Midi-Pyrénées.

Cette carte fait office de carte **d'identité** étudiante. Elle est personnelle et incessible.

La carte délivrée aux étudiants, comme aux personnels, sera reliée à une nouvelle monétique appelée « IZLY ». Cette solution de paiement est gérée par le Centre National des Œuvres Universitaires (CNOUS) qui a retenu le Groupe BPCE pour être en fonctionnement dans les CROUS dès la rentrée 2015 (*il est fait références ici aux deux documents de Demandes d'Avis du CNOUS adressées à la CNIL : DA n°1829442 et DA n°1852802*). Elle **s'appuie** sur un compte rechargeable en ligne « IZLY » avec lequel vous pourrez, une fois chargé (*par carte bancaire, par règlement SEPAmail (virement associé au système de messagerie sécurisée de SEPAmail), ou prélèvement SEPA*) payer des prestations.

Sur notre Campus Universitaire et dans les écoles Internes, la carte vous permettra :

- de payer vos repas dans des restaurants avec IZLY*
- d'**acheter** des friandises ou des boissons via des dispositifs de distribution automatisés* ;
- d'**emprunter** des ressources documentaires dans les bibliothèques (SICD) ;
- d'**accéder** au service de location VélôToulouse ;
- d'**accéder** au Transport TISSEO ;
- d'**acheter** un quota de photocopies et d'impressions*

Pour la mise en **œuvre** de certains services listés ci-dessus et conformément à l'**Acte** Règlementaire Unique – RU-013 – pour lequel l'Université Toulouse – Jean Jaurès a réalisé un acte **d'engagement** (date), nous transmettons vos données via le SGC géré par l'UFTMiP :

- au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Les données étudiantes seront exportées afin **d'une** part, de pouvoir activer votre compte IZLY en ligne et **d'autre** part, **d'accéder** à leurs services de restauration. Par défaut, vos données seront transmises au soir de votre inscription administrative au CROUS. Dans l'**hypothèse** où vous **n'exploitez** aucun de leurs services de restauration, vous pouvez refuser l'**effectivité** de ce transfert en le signalant à l'**opérateur** du poste de délivrance de votre « Carte MUT ». A tout moment, au cours de l'**année** universitaire, vous pourrez revenir sur ce choix soit en vous rapprochant de la Direction de la Scolarité, soit en exploitant l'**application** prévue à cet effet par l'UFTMiP.

(*) Précisions sur l'**exploitation** de la carte : en vous opposant à l'**échange** de données vers le CROUS, votre carte ne sera associée à aucun élément **d'identification** dans leurs restaurants permettant de vous allouer un tarif « étudiant ». Vous pourrez exploiter la restauration du CROUS mais au tarif désavantageux « passager ». Par ailleurs, vous ne serez pas en mesure **d'activer** votre compte en ligne IZLY. Par conséquent, vous ne pourrez pas faire l'**exploitation** de la nouvelle monétique avec les services marchands des établissements universitaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez **d'un** droit **d'accès** et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés de l'Université à l'**adresse** cil@univ-tlse2.fr

En savoir plus sur le [site de l'Université de Toulouse – Jean Jaurès](#) sur les informations afférentes à la prise en compte par l'établissement de la Loi Informatique et Libertés.